

**ÉTUDE SUR LES CONSÉQUENCES ET LES COÛTS DE LA
RECONSTITUTION ÉVENTUELLE DES ANCIENNES
MUNICIPALITÉS DE L'ACTUELLE VILLE DE SHERBROOKE
(ASSUJETTISSEMENT DES MUNICIPALITÉS NON LIÉES À LA
FISCALITÉ D'AGGLOMÉRATION)**



TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. CONTEXTE DE L'ÉTUDE.....	1
1.1 Mandat	1
1.2 Méthodologie	1
1.3 Portée du mandat.....	4
1.4 Portrait global de la Ville	5
1.4.1 Conseil municipal	6
1.4.2 Conseil d'arrondissement	6
1.4.3 Comité exécutif	6
1.4.4 Compétences de la Ville de Sherbrooke.....	6
1.4.5 Compétences du conseil d'arrondissement.....	7
1.4.6 Organisation administrative.....	8
1.4.7 Services de la Ville.....	8
1.4.8 Vérificateur général.....	8
1.4.9 Comités et commissions du conseil.....	8
2. POLITIQUE ET COMPÉTENCES DE LA VILLE ET DES MUNICIPALITÉS À RECONSTITUER.....	11
2.1 Aspects supra et paramunicipaux.....	11
2.1.1 Municipalités liées.....	11
2.1.2 Municipalités non liées.....	11
2.2 Représentation politique de la Ville actuelle au conseil d'agglomération.....	13
2.3 Compétences d'agglomération.....	14
2.4 Compétences locales	16
3. IMPACTS ORGANISATIONNELS ET FINANCIERS DE LA RECONSTITUTION DES MUNICIPALITÉS	18
3.1 Effets de la réorganisation	18
3.2 Impacts budgétaires de la reconstitution des municipalités.....	20
3.2.1 Partage des dépenses entre les compétences d'agglomération et locales pour la Ville actuelle.....	20
3.2.2 Identification des besoins budgétaires des municipalités reconstituées.....	20
3.2.3 Partage des revenus entre les compétences d'agglomération et locales	22
3.2.4 Sommaire des impacts budgétaires	23
3.3 Simulations fiscales	26
3.3.1 Impacts sur les comptes de taxes.....	26

3.3.2	Méthodologie suivie pour les simulations fiscales ..	32
3.3.2.1	<i>Taxation et tarification en vigueur dans la Ville actuelle</i>	32
3.3.2.2	<i>Structure de taxation retenue</i>	33
3.3.2.3	<i>Coûts de transition</i>	36
3.3.2.4	<i>Rôles d'évaluation</i>	38
3.3.2.5	<i>Évaluation des coûts des actifs et activités partagés</i>	40
3.4	Informations sur les actifs, les passifs et les surplus, déficits et fonds réservés.....	41
3.4.1	Actifs immobilisés.....	41
3.4.2	Programme en immobilisations et dettes à long terme.....	41
3.4.3	Surplus, déficits et fonds réservés	42

ANNEXES

- 1 – Plan de la Ville de Sherbrooke
- 2 – Plan du territoire en arrondissements
- 3 – Charte de la Ville
- 4 – Représentation au conseil d'agglomération
- 5 – Taxation de la Ville en 2004
- 6 – Détail des comptes de taxes
- 7 – Actifs, programme en immobilisations et dettes à long terme
- 8 – Surplus et fonds réservés

1. CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1.1 Mandat

Le 17 juin 2003, le gouvernement du Québec déposait à l'Assemblée nationale le Projet de loi 9 concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités. Cette loi a été adoptée le 17 décembre 2003 et sanctionnée le 18 décembre de la même année (2003, c. 14, ci-après « Projet de loi 9 »).

Le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (« MAMSL »), a mandaté Raymond Chabot Grant Thornton (« RCGT ») pour réaliser une étude sur les conséquences et les coûts de la reconstitution éventuelle des anciennes municipalités de l'actuelle Ville de Sherbrooke.

L'étude doit établir, sur une base comparative, un portrait financier de la Ville actuelle et de chacune des anciennes municipalités qui sont susceptibles d'être reconstituées à la suite des scrutins référendaires.

1.2 Méthodologie

Pour effectuer cette étude, nous avons réalisé les étapes suivantes :

- ▀ Prise de connaissance du Projet de loi 9, des lois et décrets en vigueur, de la charte de la Ville actuelle, des rapports des comités de transition mis sur pied pour réaliser le regroupement, des rôles d'évaluation municipale, des rapports financiers et des prévisions budgétaires des anciennes municipalités et de la Ville actuelle;
- ▀ Préparation d'un modèle de simulation pour la détermination des budgets *pro forma* et pour la préparation des comptes de taxes estimatifs;
- ▀ Préparation d'une demande de renseignements supplémentaires à la Ville actuelle;
- ▀ Rencontres avec le directeur général de l'actuelle Ville, les principaux directeurs adjoints ainsi que le personnel dédié pour obtenir les renseignements nécessaires à la réalisation

de l'étude ainsi que pour déterminer et valider les hypothèses;

- ▀ Rencontre avec les représentants du contentieux de la Ville actuelle;
- ▀ Analyse des informations pertinentes;
- ▀ Analyse des budgets et des états financiers des anciennes municipalités et de la Ville actuelle;
- ▀ Validation des données qui ont servi à produire le rapport auprès de l'équipe de direction;
- ▀ Rédaction du rapport final qui traite des éléments suivants :

- ◆ **Impacts politiques locaux**

Cette analyse dresse le portrait caractéristique de la reconstitution d'une ancienne municipalité ainsi que de ses principaux impacts et de ses conséquences selon les aspects suivants :

- Organismes supra et paramunicipaux;
- Interventions politiques (représentativité, poids politique central et local, imputabilité et responsabilité).

- ◆ **Impacts organisationnels et sur les services municipaux**

En s'appuyant sur les budgets des anciennes municipalités et sur les dispositions légales du Projet de loi 9, les activités suivantes ont été réalisées :

- Distinguer les services à fournir à la population selon qu'ils relèvent des compétences d'agglomération ou des compétences locales;
- Identifier sommairement les besoins ou les ressources nécessaires pour offrir les services à la population et en estimer les coûts :
 - Examen de la structure organisationnelle de premier niveau pour garantir la reconduction

des structures d'encadrement dans les compétences locales;

- Échanges sur les besoins en ressources matérielles, principalement pour les bâtiments et les garages, et identification des besoins en technologies de l'information.

◆ **Coûts de transition**

Cette évaluation, faite à partir d'hypothèses basées sur les coûts connus en 2001 et indexés, présente les coûts encourus par le comité de transition, par la Ville ou par le gouvernement pour la réalisation des activités liées à la transition, en prenant en considération la portion des coûts qui sera facturée à la municipalité reconstituée.

◆ **Impacts financiers et fiscaux**

Cette analyse permet de mesurer l'impact financier et fiscal de l'éventuelle reconstitution des anciennes municipalités. Pour ce faire, les activités suivantes ont été réalisées :

- Évaluer le coût en 2004 des services à fournir par la Ville actuelle ou par les municipalités reconstituées, en tenant compte des compétences d'agglomération, des compétences locales et des services, équipements, infrastructures ou activités mis en commun;
- Déterminer la façon de traiter les sommes accumulées par les anciennes municipalités et l'aide financière au regroupement;
- Déterminer la façon de traiter les engagements, dont les programmes triennaux et la dette à long terme;
- Déterminer la façon de répartir les actifs immobilisés;
- Considérer l'impact financier des coûts de transition, compte tenu du mode de financement retenu;

- Préparer, à l'aide du modèle de simulation de RCGT, des budgets *pro forma* à partir des prévisions budgétaires les plus récentes.

1.3 Portée du mandat

La réalisation de cette étude permet aux citoyens de la Ville d'obtenir une estimation de leur compte de taxes dans un contexte où ils demeurent dans la Ville actuelle et dans le contexte où leur ancienne municipalité est reconstituée. L'ensemble des informations est projeté sur une période de trois ans, en dollars constants de 2004. Les données budgétaires ne subiront aucune variation pendant la période de projection autres que l'application de la clause d'harmonisation dans la Ville actuelle, le crédit relatif au réseau d'électricité et le financement des coûts de transition dans la municipalité reconstituée. Les comptes de taxes sont présentés sur la période de trois ans et au terme de l'application des clauses d'harmonisation planifiée par la Ville actuelle.

Les projections financières ont été établies de la façon suivante :

- ▀ Les informations sont fournies par la Ville actuelle et par le MAMSL;
- ▀ Des hypothèses sont émises dans le cas où les informations sont imprécises;
- ▀ La simulation fiscale implique le départ de toutes les anciennes municipalités;
- ▀ Les résultats des simulations fiscales ne font que traduire l'application des principes du Projet de loi 9;
- ▀ Plus particulièrement pour les municipalités non liées, les résultats des simulations fiscales traduisent leur assujettissement à la fiscalité d'agglomération par le biais d'ententes intermunicipales.

RCGT n'exprime pas d'opinion sur l'interprétation de la loi ni sur la probabilité que les données budgétaires pour la période concernée se rapprochent des estimations.

Il est important de noter que les paramètres du présent mandat proviennent du Projet de loi 9 et que des études additionnelles ou

complémentaires pourront s'imposer là où des référendums seront demandés par la population des secteurs concernés.

1.4 Portrait global de la Ville

La Ville de Sherbrooke a été constituée en vertu du Décret 850-2001.

À compter du 1^{er} janvier 2002, Sherbrooke succédait aux droits et obligations des villes de Sherbrooke, de Rock Forest, de Lennoxville, de Fleurimont et de Bromptonville ainsi que des municipalités d'Ascot, de Deauville et de Saint-Élie d'Orford qui cessaient d'exister le 31 décembre 2001.

Dans le cadre de la création de la Ville de Sherbrooke, les réaménagements des territoires suivants ont été effectués :

- ▀ 600 résidents de la municipalité de Saint-Élie d'Orford ont été annexés au Canton d'Orford pour 509 résidents et à la municipalité de Saint-Denis de Brompton pour 91 résidents;
- ▀ 50 résidents de la municipalité de Stoke ont été annexés à la Ville de Sherbrooke et sont situés sur le territoire de Bromptonville et plus précisément dans le Canton de Brompton;
- ▀ 351 résidents de Bromptonville (Canton de Brompton) ont été annexés à la municipalité de Stoke.

Elle a également succédé aux droits et obligations de la municipalité régionale de comté La Région-Sherbrookoise, de la Régie d'assainissement des eaux de la région sherbrookoise et de la Régie intermunicipale de police de la région sherbrookoise qui cessaient d'exister le 31 décembre 2001.

Le plan de la Ville de Sherbrooke, formé des huit municipalités énumérées au deuxième paragraphe de cette section, est annexé à la présente étude (annexe 1), de même que la division du territoire en six arrondissements pour l'exercice de certaines compétences (annexe 2).

Les affaires de la Ville actuelle sont administrées, selon la répartition des compétences prévues par la loi, par le conseil de ville ou par le conseil de chaque arrondissement. L'historique législatif de même que la liste des décrets ayant servi à la constitution de la Ville de Sherbrooke sont énumérés à l'annexe 3 de la présente étude.

1.4.1 Conseil municipal

Le conseil de la Ville de Sherbrooke est composé du maire et de 19 conseillers; le maire est élu par les électeurs de l'ensemble des arrondissements alors que les conseillers sont élus dans l'arrondissement qu'ils représentent.

Les arrondissements de Brompton et de Lennoxville sont représentés par un conseiller, l'arrondissement de Fleurimont par cinq conseillers et les arrondissements du Mont-Bellevue, de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville et de Jacques-Cartier par quatre conseillers. Les arrondissements de Fleurimont, du Mont-Bellevue, de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville et de Jacques-Cartier sont divisés en districts électoraux.

1.4.2 Conseil d'arrondissement

Le conseil d'un arrondissement se compose des conseillers qui représentent l'arrondissement au conseil de ville; le président de l'arrondissement est désigné parmi les membres qui le composent. Pour les arrondissements de Brompton et de Lennoxville, le conseil d'arrondissement se compose du conseiller et de deux conseillers d'arrondissement; le conseiller est d'office le président de l'arrondissement.

1.4.3 Comité exécutif

La Ville de Sherbrooke est dotée d'un comité exécutif se composant du maire et de quatre membres du conseil désignés par ce dernier.

1.4.4 Compétences de la Ville de Sherbrooke

La loi constitutive de la Ville de Sherbrooke prévoit que le conseil de la Ville de Sherbrooke a toutes les compétences d'une municipalité locale et qu'elle est également assimilée à une municipalité régionale de comté (« MRC ») aux fins de l'application des lois suivantes : *Loi sur la sécurité incendie*, *Loi sur les forêts*, *Loi sur la protection et les activités agricoles*, *Loi sur la qualité de l'environnement* et *Loi sur les terres du domaine de l'État*.

La Ville a les compétences, obligations et pouvoirs particuliers dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme, du développement communautaire, économique, social et culturel,

de la culture, du loisir et des parcs, du logement social, du réseau artériel, de la promotion et de l'accueil touristique et de la cour municipale.

Le conseil de ville peut, par règlement adopté aux deux tiers des voix de ses membres, décréter qu'il a compétence sur tout ou partie d'un domaine relevant des conseils d'arrondissement, de même qu'il peut, par la même procédure, déléguer au conseil d'arrondissement sa compétence sur tout ou partie d'un domaine de sa juridiction, sauf le pouvoir d'emprunter et d'imposer des taxes.

Le partage des compétences est déterminé dans le règlement de l'organisation administrative (section 1.4.6).

1.4.5 Compétences du conseil d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement peut formuler des avis et des recommandations au conseil de ville sur le budget, l'établissement des priorités budgétaires, la préparation et la modification du plan d'urbanisme, les modifications aux règlements d'urbanisme et sur tout autre sujet que lui soumet le conseil de ville.

Le conseil d'arrondissement a, pour l'arrondissement, des compétences, des pouvoirs et des obligations dans les domaines de l'urbanisme, de la prévention en matière de sécurité incendie, de la culture, du loisir et des parcs d'arrondissement, de la voirie locale et du développement économique local, communautaire, social et culturel.

Chacun des conseils d'arrondissement a constitué un comité consultatif d'urbanisme.

La Ville de Sherbrooke a adopté le Règlement 1-10 qui établit que le conseil de ville exerce sur les rues et routes du réseau local les compétences dévolues aux conseils d'arrondissement en matière de voirie, de signalisation, de contrôle de la circulation et de stationnement. Les conseils d'arrondissement ont conservé leur compétence en matière de voirie locale, leur permettant de déterminer les besoins et les priorités relativement aux travaux de voirie à réaliser sur le réseau local, comprenant les travaux de réfection routière, les travaux de réparation ponctuelle majeure, les travaux d'entretien et de nettoyage, les travaux d'entretien d'hiver et les travaux connexes dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée par le conseil de ville.

1.4.6 Organisation administrative

La structure organisationnelle de la Ville de Sherbrooke est composée d'une direction générale, des services de la Ville et des directions d'arrondissement.

1.4.7 Services de la Ville

Les services de la Ville sont les suivants :

- ▀ Service des affaires juridiques et corporatives;
- ▀ Service des finances et de la trésorerie;
- ▀ Service des ressources humaines;
- ▀ Service des technologies de l'information;
- ▀ Service de police;
- ▀ Service de protection contre les incendies;
- ▀ Service d'Hydro-Sherbrooke;
- ▀ Service de la planification et du développement urbain;
- ▀ Service de l'environnement, des réseaux et de la voirie;
- ▀ Service de l'entretien des bâtiments et de l'équipement;
- ▀ Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire;
- ▀ Division des communications;
- ▀ Division du centre d'urgence 911 et de répartition police et incendie.

1.4.8 Vérificateur général

La Ville s'est conformée à l'article 107.1 de la Loi des cités et villes et a procédé à la nomination d'un vérificateur général dont le mandat est de sept ans.

1.4.9 Comités et commissions du conseil

La Ville de Sherbrooke a institué de nombreux comités composés d'élus, de fonctionnaires de la Ville et de citoyens, et a créé diverses commissions consultatives :

-
- ▀ Comité consultatif d'urbanisme;
 - ▀ Comité consultatif agricole;
 - ▀ Comité d'embellissement;
 - ▀ Comité de gestion des assurances collectives;
 - ▀ Commission du régime de retraite de la Ville de Sherbrooke;
 - ▀ Comité du développement durable;
 - ▀ Comité de sécurité publique;
 - ▀ Comité de la culture;
 - ▀ Comité du sport et du plein air;
 - ▀ Commission de régime de retraite de la Régie intermunicipale de police de la région sherbrookoise;
 - ▀ Comité Sherbrooke, ville étudiante;
 - ▀ Comité de démolition;
 - ▀ Commission des arts visuels;
 - ▀ Comité de suivi du lieu d'enfouissement sanitaire;
 - ▀ Comité ad hoc de positionnement et de promotion de la Ville de Sherbrooke.

La Ville de Sherbrooke est également membre de nombreuses corporations sans but lucratif :

- ▀ Association des redistributeurs d'électricité du Québec (AREQ);
- ▀ Corporation du développement du centre-ville de Sherbrooke;
- ▀ Société des activités du centre-ville de Sherbrooke;
- ▀ Office municipal d'habitation de Sherbrooke (OMH);
- ▀ Corporation Sherbrooke, ville en santé;
- ▀ Société de développement économique de la région sherbrookoise (SDES – CLD);
- ▀ Sherbrooke, ville des rivières;

- ▀▶ Comité administratif de l'aéroport de Sherbrooke inc. (CAAS);
- ▀▶ Comité d'hygiène et d'aménagement des rivières Magog et Saint-François (CHARMES).

La Ville de Sherbrooke est membre de certains organismes paramunicipaux :

- ▀▶ Régie intermunicipale du centre récréotouristique Montjoye;
- ▀▶ Société de gestion, d'élimination et de mise en valeur des matières résiduelles du Val Saint-François;
- ▀▶ Régie de tri et de récupération de la région sherbrookoise;
- ▀▶ Société de transport de Sherbrooke (STS).

2. POLITIQUE ET COMPÉTENCES DE LA VILLE ET DES MUNICIPALITÉS À RECONSTITUER

2.1 Aspects supra et paramunicipaux

Pour la Ville de Sherbrooke, il faut distinguer si la reconstitution d'une ancienne municipalité est une municipalité liée au sens du paragraphe 6 de l'article 2 de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* ou si elle est non liée au sens de cet article, comme c'est le cas pour la Ville de Bromptonville et la municipalité de Saint-Élie d'Orford.

2.1.1 Municipalités liées

Dans l'hypothèse de la reconstitution d'une ancienne municipalité liée, nous n'avons identifié aucun organisme supra-municipal qui chapeauterait cette municipalité. En effet, la MRC La Région-Sherbrookoise n'existe plus. Le gouvernement enlèvera-t-il à la Ville de Sherbrooke les pouvoirs qui l'assimilent à une MRC pour créer une nouvelle MRC? Nous ne pouvons répondre à cette question pour l'instant.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que la Ville de Sherbrooke est membre de la Régie de tri et de récupération de la région sherbrookoise, de la Régie intermunicipale du centre récréotouristique Montjoye et de la Société de gestion, d'élimination et de mise en valeur des matières résiduelles du Val Saint-François. Une municipalité liée reconstituée pourra ou devra faire partie de ces deux régies ou de cette société.

2.1.2 Municipalités non liées

Dans l'hypothèse où une municipalité non liée (Bromptonville ou Saint-Élie d'Orford) est reconstituée, il faut se demander si elle sera intégrée dans une MRC voisine de la Ville de Sherbrooke ou si une disposition de la loi la rattachera à la Ville de Sherbrooke.

Si une municipalité non liée telle que Bromptonville ou Saint-Élie d'Orford est reconstituée, il est à prévoir que pour assumer certaines compétences d'agglomération prévues à l'article 9c) du Projet de loi 9, elle devra conclure des ententes intermunicipales avec la Ville de Sherbrooke ou le conseil d'agglomération, s'il est créé.

Il est inévitable qu'elle soit dans l'obligation de conclure des ententes dans les matières suivantes :

- ▀ Service de police, sauf si elle conclut une entente avec la Sûreté du Québec;
- ▀ Protection contre les incendies;
- ▀ Centre d'urgences 911;
- ▀ Cour municipale;
- ▀ Sécurité civile;
- ▀ Alimentation en eau;
- ▀ Assainissement des eaux;
- ▀ Logement social;
- ▀ Aide destinée aux sans-abri;
- ▀ Élimination et valorisation des matières résiduelles;
- ▀ Développement économique;
- ▀ Gestion des cours d'eau municipaux;
- ▀ Mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile.

De façon facultative, elle pourrait conclure une entente en matière d'évaluation municipale.

Pour le transport collectif des personnes, elle devra conclure une entente avec la Société de transport de Sherbrooke (STS).

Pour payer ces ententes à la Ville de Sherbrooke, la municipalité non liée devra imposer une taxe foncière en conséquence.

En ce qui a trait aux équipements, aux infrastructures et aux objets d'activités exercées par la Ville de Sherbrooke ou un organisme de celle-ci et en ce qui a trait aux réseaux artériels pour la voirie, il faudra établir un mécanisme qui permettra à la Ville de Sherbrooke ou au conseil d'agglomération de recevoir une compensation équivalente aux revenus de taxes que doivent générer ces équipements, infrastructures et activités.

De plus, la municipalité non liée ne sera pas représentée au conseil d'agglomération lorsque des décisions seront prises sur les équipements, infrastructures ou activités ou sur chacune des matières de la compétence du conseil d'agglomération.

2.2 Représentation politique de la Ville actuelle au conseil d'agglomération

Selon le Projet de loi 9, la municipalité centrale, soit la Ville de Sherbrooke, sera dotée d'un organe délibérant supplémentaire aux fins de l'exercice des compétences d'agglomération; ces compétences d'agglomération sont détaillées à la section 2.3 de la présente étude.

Le conseil d'agglomération sera un conseil mixte formé de représentants de toutes les municipalités liées, c'est-à-dire issues de la reconstitution, y compris de la municipalité centrale. La municipalité résiduaire pourra exercer un droit de veto sur les décisions prises par le conseil d'agglomération. Rappelons que la Ville de Bromptonville et la municipalité de Saint-Élie d'Orford ne sont pas des municipalités liées et ne seront donc pas représentées au conseil d'agglomération.

En principe, le nombre de représentants d'une municipalité liée au conseil d'agglomération sera déterminé de façon à ce que ce nombre, par rapport au total des membres du conseil, soit dans une proportion équivalente à celle que représente la population de la municipalité par rapport au total des populations des municipalités liées. Cependant, même si son poids démographique ne le justifie pas, chaque municipalité liée aura droit à au moins un représentant au conseil d'agglomération.

Aux fins de la présente étude, nous recommandons que chaque municipalité liée soit représentée par son maire auprès du conseil d'agglomération et que, dans le cas de la Ville de Sherbrooke, ce nombre de représentants soit porté à deux (incluant le maire), ce qui donnerait sept représentants au total (voir tableau des populations, nombre de représentants et nombre de votes du conseil d'agglomération à l'annexe 4).

Le maire de la municipalité liée sera d'office le représentant de sa municipalité auprès du conseil d'agglomération et désignera, parmi les membres du conseil de la municipalité locale, le ou les autres représentants auxquels la municipalité aura droit en vertu des règles précitées.

La proportionnalité entre la population de la municipalité représentée et le nombre de ses représentants auprès du conseil d'agglomération sera atteinte par une combinaison du nombre de représentants et du nombre de voix attribuées de façon à respecter le poids démographique de chacune.

2.3 Compétences d'agglomération

Les compétences à l'échelle de l'agglomération sont les suivantes :

- ◆ Évaluation foncière;
- ◆ Cours d'eau municipaux;
- ◆ Sécurité publique (incluant la sécurité civile, la sécurité incendie, les services de police, les centres d'urgence 911, les schémas de sécurité civile et les schémas de couverture de risque);
- ◆ Cour municipale;
- ◆ Logement social et aide destinée aux sans-abri;
- ◆ Élimination et valorisation des matières résiduelles;
- ◆ Alimentation en eau et assainissement des eaux usées, sauf les conduites de distribution dites locales qui demeurent sous la responsabilité des municipalités reconstituées (la détermination de ce qui est local relèvera de la juridiction du conseil d'agglomération);
- ◆ Transport collectif des personnes;
- ◆ Gestion des voies de circulation constituant le réseau artériel;
- ◆ Développement économique (les centres locaux de développement, la promotion et la prospection industrielle, l'information touristique, les parcs industriels, les subventions ou crédits de taxe aux entreprises, les centres de congrès, les embranchements ferroviaires, les questions relatives aux aéroports ou aux ports);

-
- ◆ Dépotoirs à neige ramassée sur le territoire de plusieurs municipalités liées;
 - ◆ Schéma d'aménagement et de développement;
 - ◆ Toute compétence accordée à l'ancienne MRC La Région-Sherbrookoise.

Le Projet de loi 9 prévoit la liste suivante d'équipements, d'infrastructures et d'activités d'intérêt collectif (qualifiés ci-après d'« actifs et activités partagés ») dans le cas de la Ville de Sherbrooke.

Les équipements et infrastructures sont les suivants :

- ◆ Bibliothèque Éva-Sénécal;
- ◆ Stade Amédée-Roy;
- ◆ Palais des sports;
- ◆ Parc Sylvie-Daigle;
- ◆ Parc Jacques-Cartier;
- ◆ Bois Beckett;
- ◆ Édifice d'Expo-Sherbrooke;
- ◆ Plage Blanchard;
- ◆ Sites historiques et touristiques (Domaine Howard, à l'exclusion des serres);
- ◆ Stationnements Webster et Wellington Sud;
- ◆ Centre Julien-Ducharme;
- ◆ Centre d'animation culturelle;
- ◆ Théâtre Granada;
- ◆ Mont-Bellevue (base de plein air).

Objets d'activités :

- ◆ Centre récréatif de Rock Forest;

-
- ◆ Centre culturel de l'Université de Sherbrooke;
 - ◆ Week-ends Labatt Bleue;
 - ◆ Tournoi Yvon Pif Dépatie;
 - ◆ Fête du Lac des Nations (parc Jacques-Cartier);
 - ◆ Tournoi international Bantam;
 - ◆ Challenge sur glace Damafro;
 - ◆ Fête nationale du Québec (parc Jacques-Cartier);
 - ◆ Fête du Canada (parc Jacques-Cartier);
 - ◆ Faucheurs de marguerites;
 - ◆ Concerts Place de la Cité;
 - ◆ L'International de cinéma;
 - ◆ Concerts symphoniques de Sherbrooke;
 - ◆ Salon des métiers d'art;
 - ◆ Musée Uplands;
 - ◆ Musée de la nature et des sciences;
 - ◆ Musée des Beaux-Arts;
 - ◆ Société d'histoire de Sherbrooke;
 - ◆ CHARMES;
 - ◆ Mont-Bellevue (opération hivernale);
 - ◆ Petit théâtre de Sherbrooke;
 - ◆ Cité des Rivières;
 - ◆ Festival des traditions du monde.

2.4 Compétences locales

Les compétences des municipalités reconstituées visent les services de proximité aux citoyens, plus particulièrement :

- ◆ l'urbanisme (le plan et la réglementation);
- ◆ le développement économique à des fins locales;
- ◆ les aqueducs et l'égout (l'entretien et la réparation du réseau local);
- ◆ la voirie locale (par opposition au réseau artériel) (entretien, déneigement, réparation et éclairage, réglementation);
- ◆ la collecte des matières résiduelles;
- ◆ le loisir et la culture (les bibliothèques, les parcs locaux et les équipements locaux de sport, de loisir ou de culture);
- ◆ l'émission de divers permis (construction, rénovation, vélo, animaux, etc.).

3. IMPACTS ORGANISATIONNELS ET FINANCIERS DE LA RECONSTITUTION DES MUNICIPALITÉS

3.1 Effets de la réorganisation

Les besoins en ressources humaines et matérielles de chacune des anciennes municipalités susceptibles d'être reconstituées ont été estimés sur la base des dispositions du Projet de loi 9 à l'égard du partage des services, des équipements, des infrastructures ou des activités entre l'agglomération et les municipalités liées et non liées en tenant compte des aspects suivants :

- ▀ Effets de la réorganisation sur le personnel :
 - ◆ Tout fonctionnaire ou employé de l'actuelle Ville demeure ou devient, selon le cas, un fonctionnaire ou un employé de la municipalité centrale;
 - ◆ Toutefois, une telle personne peut, conformément aux règles prévues à la présente section, être transférée à une municipalité liée ou non liée autre que la municipalité centrale;
 - ◆ Aucun fonctionnaire ou employé de la Ville ne peut subir de réduction de traitement, être mis à pied ou être licencié du seul fait de la réorganisation de la Ville;
 - ◆ Aucun fonctionnaire ou employé de la Ville qui est transféré à une municipalité liée ou non liée autre que la municipalité centrale ne peut subir de réduction de traitement du seul fait de ce transfert;
 - ◆ Toute personne visée au premier ou au deuxième alinéa conserve son ancienneté et ses avantages sociaux. Elle continue notamment de participer au régime de retraite auquel elle participait avant la réorganisation;
- ▀ Effets de la réorganisation sur le partage des actifs, des passifs et des déficits, surplus et autres sommes disponibles ou à recevoir :
 - ◆ Dettes

-
- Les dettes qui ont été contractées par et pour une ancienne municipalité sont financées par les revenus des anciens territoires;
 - Toute dette contractée par la Ville actuelle servant aux compétences d'agglomération est une dette de la municipalité centrale et est financée par une contribution des municipalités liées;
 - Toute dette contractée par la Ville actuelle, servant aux compétences locales, est financée par une contribution des municipalités liées et non liées;
- ◆ Actifs
- Tout actif devant servir à des compétences d'agglomération devient un bien de la municipalité centrale;
 - Tout bien ne servant pas aux compétences d'agglomération devient un bien disponible pour les municipalités liées et non liées pour exercer leurs compétences locales;
 - Dans le cas où l'actuelle Ville de Sherbrooke a disposé d'immobilisations, un mécanisme de compensation est prévu pour la municipalité liée ou non liée. Le montant de la compensation est égal au moindre du produit de l'aliénation et du solde de la dette. Cette compensation est établie par une quote-part sur la foncière générale uniformisée de chacune des municipalités liées ou non liées, y compris celles que l'on reconstitue;
- ◆ Déficits, surplus et autres sommes disponibles ou à recevoir
- Toute somme réservée au bénéfice d'une municipalité liée ou non liée lui est retournée;
 - Toute somme non affectée demeure à la disposition de la municipalité centrale.

3.2 Impacts budgétaires de la reconstitution des municipalités

Afin de mesurer les effets de la reconstitution, nous procédons d'abord à une comparaison des services fournis, ensuite à la présentation de son impact budgétaire par fonction municipale. Les municipalités reconstituées ne recouvreront pas les mêmes responsabilités que celles qu'elles avaient en 2001.

3.2.1 Partage des dépenses entre les compétences d'agglomération et locales pour la Ville actuelle

À partir des prévisions budgétaires 2004 de la Ville actuelle et à l'aide du chapitre 4 du Projet de loi 9 qui définit les compétences d'agglomération, nous avons identifié les fonctions municipales qui sont de compétence d'agglomération et celles qui sont de compétence locale. Lorsque certaines fonctions municipales sont mixtes, elles sont partagées selon des prorata (par exemple, les dépenses du greffe sont réparties entre l'agglomération et les municipalités reconstituées).

3.2.2 Identification des besoins budgétaires des municipalités reconstituées

Les besoins budgétaires des municipalités reconstituées (liées et non liées) ont été déterminés à partir des prévisions budgétaires 2001 de chacune des anciennes municipalités, en appliquant les hypothèses suivantes :

- ▣ Administration générale : reconduction à 100 % des budgets, sauf pour le greffe où les ressources ont été calculées au prorata des dépenses totales (d'agglomération par rapport à local) à l'exception de la ville centre où une reconduction a été effectuée au prorata des dépenses entre l'agglomération et le local :
- ◆ Les dépenses des conseils municipaux ont été établies à partir des prévisions budgétaires 2001 indexées;
- ◆ Une somme de 10 000 \$ par participant a servi à établir les dépenses du conseil d'agglomération;

- ◆ Transport et hygiène du milieu : reconduction des ressources selon le pourcentage des réseaux (artériel par rapport à local),
 - sauf pour la cueillette des matières résiduelles : reconduction à 100 %,
 - sauf pour la section autres dépenses : reconduction au prorata des dépenses d'agglomération ou locales du total de la fonction municipale;
- ◆ Aménagement et urbanisme : reconduction de 100 % du budget, en y incluant la promotion économique locale;
- ◆ Loisir et culture : reconduction à 100 %, sauf pour les actifs et activités partagés, exclus sur la base des renseignements budgétaires fournis par la Ville actuelle.

Une fois isolées les données relatives aux compétences locales, l'indice des prix à la consommation (« IPC ») a servi de référence. L'IPC retenu est de 7,1 %. Dans certains cas, un facteur de croissance basé sur l'accroissement des budgets de l'actuelle Ville de Sherbrooke a été retenu pour obtenir des valeurs en dollars constants de 2004.

L'IPC ou les facteurs de croissance suivants ont été pris en considération pour les fonctions municipales locales :

- ▣ Administration générale : 7,1 %;
- ▣ Transport :
 - ◆ 16,6 % pour les réseaux routiers¹;
 - ◆ 7,1 % pour les autres dépenses;
- ▣ Hygiène du milieu : identification du coût 2004 par territoire;
- ▣ Aménagement, urbanisme et développement : identification du coût 2004 par territoire;
- ▣ Loisir et culture : 0 %¹.

¹ Ajustement qui prend en considération des reclassements budgétaires avec la section loisir et culture dans la dimension locale 2001.

Le total des dépenses locales ainsi indexées dans l'ensemble des municipalités a été calculé et comparé avec le total des dépenses locales tirées des prévisions budgétaires 2004 pour fins de validation ou corroboration.

3.2.3 Partage des revenus entre les compétences d'agglomération et locales

À partir des prévisions budgétaires 2004 de la Ville actuelle, nous avons partagé les revenus entre les compétences d'agglomération et les compétences locales sur la base des hypothèses suivantes :

Aide financière au regroupement et transferts incondi- tionnels :

▀ Subventions au regroupement

Comme l'ensemble des recettes est utilisé par l'actuelle Ville pour des compétences d'agglomération, aucune recette ne servira à financer les compétences locales.

▀ Programmes de neutralité financière, ville centre, programme d'aide financière aux MRC

Ces programmes sont dédiés exclusivement à la Ville actuelle et serviront à financer des compétences d'agglomération.

Les autres programmes sont présentés comme suit :

▀ Équipements antipollution : sur chacun des territoires;

▀ TGE-FSFAL : partage entre le local et l'agglomération au prorata des dépenses et attribution par ancien territoire du local proportionnellement aux montants alloués et confirmés par le MAMSL en 2004;

▀ Diversification des revenus (volet taxes à la consommation) : partage entre le local et l'agglomération au prorata des dépenses et répartition du local au prorata des assiettes non résidentielles.

Autres revenus et transferts conditionnels

Les revenus qui proviennent d'un parc industriel dont les terrains ont été acquis en vertu de la *Loi sur les immeubles*

industriels sont assujettis aux règles de partage prescrites à l'article 100 du Projet de loi 9 comme suit :

- ▀ La somme et le solde des revenus produits par la présence de tout parc industriel sur l'ensemble du territoire de l'actuelle Ville serviront à financer la compétence d'agglomération relative à la promotion et au développement économique, à l'exclusion des engagements contractés pour l'achat des terrains et des immeubles à l'égard du parc et de ce qui est pris en considération dans l'établissement du taux global de taxation de la municipalité.

Les autres revenus de sources locales et les transferts conditionnels devant servir à financer les compétences locales ont été distribués de la façon suivante :

- ◆ Licences et permis : local;
- ◆ Droits de mutation immobilière : partage entre le local et l'agglomération au prorata des dépenses;
- ◆ Amendes et pénalités :
 - Déduction d'un montant équivalant aux coûts nets de la cour municipale (agglomération);
 - Déduction d'un montant correspondant à 10 % de solde du revenu d'amende pour l'urbanisme et le zonage (local);
 - Le solde a été soustrait à titre de contraventions en matière de circulation et de stationnement au prorata des réseaux artériels entre le local et l'agglomération;
- ◆ Intérêts : prorata entre le local et l'agglomération sur la base des dépenses;
- ◆ Autres, cessions d'actifs et transferts conditionnels : origine de la transaction.

3.2.4 Sommaire des impacts budgétaires

Le tableau suivant présente les impacts budgétaires des dépenses et des revenus de la reconstitution des anciennes municipalités. Dans les prévisions budgétaires de la Ville

actuelle pour 2004, la dimension locale représente un montant d'un peu plus de 75 M\$, alors que le total des dépenses locales de toutes les municipalités à reconstituer est proche de 76 M\$ excluant les coûts de transition.

Pour les municipalités reconstituées, nous avons pris en considération que nous reconduisons pour la gestion des compétences locales la même structure d'encadrement qu'en 2001. L'impact du transfert des compétences d'agglomération tels police, pompiers, évaluation et gestion des ressources matérielles ne vient pas diminuer le nombre des ressources de direction nécessaires pour gérer et administrer la municipalité reconstituée. La somme supplémentaire de plus de 1 M\$ estimée est jugée suffisante pour couvrir les besoins opérationnels des municipalités reconstituées.

Le montant supplémentaire a été réparti entre les municipalités en excluant la municipalité centrale sur la base suivante :

- ▀ 50 % selon la population;
- ▀ 50 % selon la richesse foncière uniformisée.

Les impacts budgétaires ne prennent pas en considération les projets importants qui devront être éventuellement réalisés, entre autres pour l'alimentation en eau et pour son assainissement. Ces projets auront un impact significatif sur le compte de taxes, et ce, particulièrement en raison des investissements à venir sur le territoire des municipalités non liées.

	Municipalités reconstituées									Ville actuelle 2004		
	Ascot	Bromptonville	Deauville	Fleurimont	Lennoxville	Rock Forest	Sherbrooke	Saint-Élie d'Orford	Ajustement municipalités non liées pour compétences d'agglomération	Total des compétences locales des municipalités reconstituées	Portion locale	Portion agglomération
Recettes												
Taxes												
sur la valeur foncière	1 533 717	3 776 648	665 557	3 936 074	1 368 903	4 780 679	26 612 447	4 157 971	(4 577 294)	42 254 703	39 969 126	45 167 467
sur une autre base	776 330	1 144 488	567 996	1 353 181	802 659	2 499 857	12 675 826	1 347 168	(1 291 198)	19 876 307	19 876 307	23 053 074
Total des taxes	2 310 047	4 921 136	1 233 553	5 289 255	2 171 562	7 280 536	39 288 273	5 505 139	(5 868 492)	62 131 009	59 845 433	68 220 542
Paiements tenant lieu de taxes	162 215	73 077	7 043	1 218 172	871 550	180 412	3 226 678	13 291		5 752 438	5 455 804	8 637 696
Autres recettes de sources locales	185 522	219 725	156 843	715 162	290 390	756 098	3 764 681	329 074		6 417 495	6 417 495	7 910 340
Transferts	171 861	202 709	11 831	219 667	204 976	239 207	2 704 600	189 737		3 944 587	3 944 587	5 562 653
Total des recettes	2 829 644	5 416 646	1 409 271	7 442 256	3 538 477	8 456 253	48 984 233	6 037 241	(5 868 492)	78 245 529	75 663 318	90 331 232
Dépenses												
Administration générale	509 009	692 576	232 437	1 409 853	658 900	1 532 828	5 442 358	914 806	(624 100)	10 768 667	9 780 418	14 421 762
Coûts de transition	119 527	112 445	93 167	225 452	106 257	240 849	497 760	130 559		1 526 016		
Sécurité publique	15 057	1 480 317	5 718	39 876	13 309	38 705	393 986	2 199 992	(3 653 694)	533 267	517 100	30 741 100
Transport	343 855	970 352	177 536	866 504	782 296	1 197 855	7 707 389	924 577	(686 795)	12 283 570	8 132 272	15 871 222
Hygiène du milieu	470 819	851 317	330 054	925 169	744 527	1 502 942	4 051 910	794 382	(485 903)	9 185 217	9 202 266	11 228 790
Santé et bien-être	–	8 458	–	–	–	–	–	12 642	(21 100)	–	–	487 600
Aménagement, urbanisme et développement	151 026	301 200	78 132	482 377	315 341	320 629	2 650 922	266 910	(214 364)	4 352 173	4 351 039	4 953 771
Loisir et culture	473 663	619 690	125 311	1 291 633	102 120	1 140 298	7 094 082	390 876	(182 535)	11 055 138	15 138 742	4 218 218
Électricité	–	–	–	–	–	–	–	–		–	–	–
Frais de financement	746 688	380 290	366 916	2 201 392	815 727	2 482 147	21 145 825	402 496		28 541 481	28 541 481	8 408 769
Total des dépenses	2 829 644	5 416 646	1 409 271	7 442 256	3 538 477	8 456 253	48 984 233	6 037 241	(5 868 492)	78 245 528	75 663 318	90 331 232
Surplus/déficit												
Besoins supplémentaires	89 303	92 223	55 634	278 711	98 690	305 976	–	135 657		1 056 194		

3.3 Simulations fiscales

3.3.1 Impacts sur les comptes de taxes

Les municipalités reconstituées ayant un statut de municipalité liée assumeront les coûts relatifs aux compétences locales pour leur gestion, leur opération et leur financement. Elles devront également supporter les coûts de financement des compétences d'agglomération et des actifs et activités partagés par l'intermédiaire de la municipalité centrale.

Les municipalités non liées qui se reconstituent devront se doter localement de l'ensemble des services municipaux. Elles pourront également négocier des ententes intermunicipales telles qu'elles sont présentées à la section 2.1.2 de la présente étude de façon à ce qu'elles aient sensiblement le même effet qu'un assujettissement à la fiscalité d'agglomération.

Les sections qui suivent, ainsi que les projections financières et fiscales, comparent les comptes de taxes types, selon les scénarios du *statu quo* ou de la reconstitution, en prenant en considération les clauses d'harmonisation de la taxation et les modalités du crédit du réseau d'électricité. Les projections financières sont en dollars constants et basées sur les prévisions budgétaires 2004 pour la Ville actuelle, alors que pour les anciennes municipalités, elles sont basées sur les prévisions budgétaires 2001 indexées à l'aide d'un facteur de croissance (voir section 3.2.2) pour estimer le tout en dollars constants de 2004.

Résidentiel

Nous vous présentons la charge fiscale moyenne de 2001 normalisée d'une résidence pour tenir compte des ajustements de charge fiscale présentés à l'époque par les comités de transition. Cette charge fiscale est présentée en dollars constants de 2004.

Compte de taxes – Résidentiel

Évaluation moyenne 2001	81 523 \$	78 813 \$	98 593 \$	93 832 \$	98 593 \$	100 801 \$	89 666 \$	97 675 \$	94 386 \$	97 521 \$	95 312 \$	95 312 \$	95 312 \$
	Ascot	Bromptonville	Canton de Brompton	Canton de Brompton provenant de Stoke	Stoke provenant de Canton de Brompton	Deauville	Fleurimont	Lennoxville	Rock Forest	Sherbrooke	Saint-Élie d'Orford	Orford provenant de Saint-Élie d'Orford	Saint-Denis provenant de Saint-Élie d'Orford
Taux de taxe													
Taux foncier de base	1,2000	1,2819	0,8760	0,8900	0,8760	0,8800	1,2500	1,2000	1,2000	1,5600	0,7880	0,7880	0,7880
\$ de taxe	978,28	1 010,30	863,68	835,10	863,68	887,05	1 120,83	1 172,10	1 132,63	1 521,33	751,06	751,06	751,06
Tarification													
Eau	127,50 \$	160,00 \$	160,00 \$	- \$	- \$	250,00 \$	144,30 \$	110,00 \$	174,00 \$	112,00 \$	160,00 \$	160,00 \$	160,00 \$
Égouts	96,68 \$	100,00 \$	100,00 \$	- \$	- \$	15,12 \$	105,00 \$		90,00 \$	107,00 \$	35,00 \$	35,00 \$	35,00 \$
Eau et Égouts													
Déchets domestiques et collecte sélective	74,00 \$	100,00 \$	100,00 \$	84,00 \$	100,00 \$	77,80 \$	90,00 \$	100,00 \$	106,00 \$	65,00 \$	62,40 \$	62,40 \$	62,40 \$
Autres	68,00 \$						50,00 \$	130,00 \$	59,44				
Fardeau fiscal 2001 normalisé	1 344,46 \$	1 370,30 \$	1 223,68 \$	919,10 \$	963,68 \$	1 229,97 \$	1 510,13 \$	1 512,10 \$	1 562,07 \$	1 805,33 \$	1 008,46 \$	1 008,46 \$	1 008,46 \$
Fardeau fiscal 2001 (en dollars constants 2004)	1 439,91 \$	1 467,60 \$	1 310,56 \$	984,36 \$	1 032,10 \$	1 317,30 \$	1 617,34 \$	1 619,46 \$	1 672,98 \$	1 933,51 \$	1 080,06 \$	1 080,06 \$	1 080,06 \$

Par la suite, nous avons comparé des comptes de taxes de valeur moyenne au terme de l'harmonisation, soit en 2011, l'année où la dernière municipalité sera harmonisée. Nous avons également pris en considération la période au cours de laquelle les coûts de transition auront été assumés, et faisons les constatations suivantes :

- ▀ La majeure partie des municipalités liées subissent une augmentation de leurs comptes de taxes;
- ▀ La municipalité centrale bénéficie d'une baisse de son compte de taxes;
- ▀ La municipalité liée de Deauville bénéficie d'une baisse de son compte de taxes.

Compte de taxes – Résidentiel

Évaluation moyenne - 2004	88 436 \$	81 548 \$	102 941 \$	107 888 \$	102 941 \$	114 641 \$	98 829 \$	104 590 \$	103 183 \$	107 888 \$	106 377 \$	106 377 \$	106 377 \$
	Ascot	Bromptonville	Canton de Brompton	Canton de Brompton provenant de Stoke	Stoke provenant de Canton de Brompton	Deauville	Fleurimont	Lennoxville	Rock Forest	Sherbrooke	Saint-Élie d'Orford	Orford provenant de Saint-Élie d'Orford	Saint-Denis provenant de Saint-Élie d'Orford
Taux de taxe													
Taux foncier de base	1,1234	1,1234	1,1234	1,1234	0,9050	1,1234	1,1234	1,1234	1,1234	1,1234	1,1234	0,8512	0,8010
Crédit Hydro-Sherbrooke	(0,0221)	(0,0221)	(0,0221)	(0,0221)	-	(0,0221)	(0,0221)	(0,0221)	(0,0221)	(0,4778)	(0,0221)	-	-
Taux foncier - anciennes dettes	0,1280	0,2630	-	-	-	0,0144	0,2645	0,2416	0,1747	0,5630	-	-	-
Taux de taxe total	1,2293	1,3643	1,1013	1,1013	0,9050	1,1157	1,3658	1,3429	1,2760	1,2086	1,1013	0,8512	0,8010
\$ de taxe	1 087,14	1 112,56	1 133,69	1 188,17	931,62	1 279,05	1 349,81	1 404,54	1 316,62	1 303,93	1 171,53	905,48	852,08
Tarifcation													
Déchets	70,00	70,00	70,00	70,00	112,00	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00	112,00	86,00
Assainissement	112,00	112,00	112,00	-	-	112,00	112,00	112,00	112,00	112,00	112,00	10,00	10,00
Eau	112,00	112,00	112,00	-	-	112,00	112,00	112,00	112,00	112,00	112,00	-	-
Entretien réseau routier	70,00	70,00	70,00	70,00	-	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00	-	40,00
Dégrèvement/supplément	-	(0,59)	(108,16)	(108,16)	-	(175,99)	(12,70)	(87,37)	(1,60)	84,91	(260,94)	-	-
Fardeau fiscal	1 451,14	1 475,97	1 389,53	1 220,01	1 043,62	1 467,06	1 701,11	1 681,17	1 679,02	1 752,84	1 274,59	1 027,48	988,08
Ville reconstituée													
Taux d'agglomération	0,8117	-	-	0,8117	-	0,8117	0,8117	0,8117	0,8117	0,8117	-	-	-
Taux local	0,8486	1,5472	1,5472	0,4168	1,1788	0,3947	0,3926	0,4163	0,4517	0,3066	1,2188	1,0445	1,0445
Crédit Hydro-Sherbrooke	(0,0221)	(0,0221)	(0,0221)	(0,0221)	-	(0,0221)	(0,0221)	(0,0221)	(0,0221)	(0,4778)	(0,0221)	-	-
Taux foncier - anciennes dettes	0,1280	0,2630	-	-	-	0,0144	0,2645	0,2416	0,1747	0,5630	-	-	-
Taux de taxe total	1,7661	1,7881	1,5251	1,2064	1,1788	1,1987	1,4467	1,4475	1,4159	1,2034	1,1967	1,0445	1,0445
\$ de taxe	1 561,88	1 458,13	1 569,92	1 301,52	1 213,47	1 374,19	1 429,72	1 513,91	1 461,00	1 298,34	1 273,01	1 111,11	1 111,11
Tarifcation													
Déchets	70,00	70,00	70,00	112,00	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00
Assainissement	112,00	112,00	112,00	-	-	112,00	112,00	112,00	112,00	112,00	112,00	10,00	10,00
Eau	112,00	112,00	112,00	-	-	112,00	112,00	112,00	112,00	112,00	112,00	-	-
Entretien réseau routier	70,00	70,00	70,00	-	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00
Dégrèvement/supplément	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fardeau fiscal	1 925,88	1 822,13	1 933,92	1 413,52	1 353,47	1 738,19	1 793,72	1 877,91	1 825,00	1 662,34	1 637,01	1 261,11	1 261,11
Augmentation / (diminution) du fardeau fiscal en cas de reconstitution	474,74	346,16	544,39	193,51	309,85	271,13	92,61	196,75	145,98	(90,50)	362,42	233,63	273,03
À terme : Augmentation / (diminution) du fardeau fiscal en cas de reconstitution ⁽¹⁾	414,20	376,87	342,53	37,81	533,59	(14,83)	131,83	174,81	131,06	(40,55)	14,17	476,00	515,40

(1) La variation s'explique par le terme d'harmonisation, la substitution de la dette et l'extinction des coûts de transition.

Non-résidentiel (sur la valeur locative)

Nous avons comparé les taux de la taxe d'affaires et faisons les constatations suivantes :

- ▀ Les municipalités de Canton de Brompton, de Deauville, de Fleurimont, de Lennoxville, et de Saint-Élie d'Orford subissent une augmentation de leur taxation;
- ▀ Les municipalités liées d'Ascot, de Bromptonville, de Rock Forest et la municipalité centrale bénéficient d'une baisse de leur taxation;
- ▀ Il n'y a aucun changement pour la partie du territoire de Stoke qui est actuellement dans le Canton de Brompton.

Taux de taxe d'affaires

Valeur locative	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Ville actuelle	Ascot	Canton de Brompton	Bromptonville	Deauville	Fleurimont	Lennoxville	Rock Forest	Sherbrooke	St-Élie	Stoke
Taux de taxe d'affaires										
	5,79 \$	1,44 \$	7,53 \$	4,63 \$	4,63 \$	4,63 \$	7,76 \$	8,90 \$	3,48 \$	8,90 \$
Coûts de la taxe d'affaires	579,00 \$	144,00 \$	753,00 \$	463,00 \$	463,00 \$	463,00 \$	776,00 \$	890,00 \$	348,00 \$	890,00 \$
Ville reconstituée										
Taux de taxe d'affaires										
Taux d'agglomération	5,23 \$	5,23 \$	5,23 \$	5,23 \$	5,23 \$	5,23 \$	5,23 \$	5,23 \$	5,23 \$	5,23 \$
Taux local	0,44 \$	- \$	2,18 \$	- \$	- \$	- \$	2,41 \$	3,55 \$	- \$	3,67 \$
Coûts de la taxe d'affaires	566,33 \$	522,65 \$	740,33 \$	522,65 \$	522,65 \$	522,65 \$	763,33 \$	877,33 \$	522,65 \$	890,00 \$
Variation	(12,67) \$	378,65 \$	(12,67) \$	59,65 \$	59,65 \$	59,65 \$	(12,67) \$	(12,67) \$	174,65 \$	- \$

3.3.2 Méthodologie suivie pour les simulations fiscales

3.3.2.1 Taxation et tarification en vigueur dans la Ville actuelle

La Ville actuelle taxe les immeubles de la façon suivante :

- ▀ Taxe foncière commune;
- ▀ Taxe foncière sur l'ancienne dette;
- ▀ Crédit de taxe Hydro pour répartir le bénéfice net du réseau électrique proportionnellement aux investissements réalisés sur le territoire :
 - ◆ Ancienne Ville de Sherbrooke exclusivement pour la valeur des actifs au 31 décembre 2002;
 - ◆ Nouvelle Ville de Sherbrooke (incluant l'ancienne Ville de Sherbrooke et les municipalités liées et non liées) pour les investissements réalisés depuis 2003;
- ▀ Taxe d'affaires sur l'ensemble du territoire.

La Ville applique également des tarifications pour l'eau, les égouts et les matières résiduelles. L'ensemble de la tarification a fait l'objet d'une harmonisation sur l'ensemble du territoire. Il n'y a aucune adéquation entre les dépenses et les recettes de tarifs.

L'harmonisation du fardeau fiscal a été prévue initialement sur 10 ans et est réalisée par ancien territoire. Nous retrouvons les éléments suivants dans la détermination des taux :

- ▀ En 2004, l'augmentation du fardeau fiscal est de 2,5 % et la baisse du fardeau est de 0,77 %;
- ▀ L'harmonisation a été effectuée compte par compte et non par ancien territoire.

La Ville actuelle évaluera la pertinence de procéder à une harmonisation de la taxation sur une période de 20 ans.

Les informations sur la taxation actuelle sont présentées à l'annexe 5.

3.3.2.2 Structure de taxation retenue

Aux fins de simulation, nous proposons une structure de taxation qui respecte celle retenue par la Ville actuelle.

Taxe générale pour les compétences d'agglomération et les actifs et activités partagés

Un taux de taxe uniforme est appliqué pour l'ensemble des compétences d'agglomération et les actifs et activités partagés. Le calcul est fait sur la base de la richesse foncière des contribuables de la Ville actuelle visés par les municipalités liées.

Taxe de secteur – compétence locale

Un taux de taxe basé sur la richesse foncière de l'ensemble des contribuables de la municipalité à reconstituer sera appliqué pour les compétences locales qui devront être assumées par elle.

Certaines particularités concernent les municipalités non liées. Les secteurs de Bromptonville, le Canton de Brompton et le secteur Stoke provenant du Canton de Brompton n'auront qu'une taxe locale à assumer dans la municipalité reconstituée de Bromptonville. Par le biais d'ententes intermunicipales, les secteurs assumeront la totalité des compétences d'agglomération et des actifs et activités partagés pour faire en sorte que ces secteurs soient considérés comme assujettis à la fiscalité d'agglomération. Par contre, le secteur de Stoke provenant du Canton de Brompton ne va assumer que le coût des ententes existant initialement en 2001 et n'assumera aucune charge relative pour le réseau artériel de voirie et aux actifs et activités partagés.

Dans le secteur du Canton de Brompton provenant de Stoke, la taxe locale sera divisée en deux parties. Une première taxe locale par le biais des ententes intermunicipales servira à financer la totalité des compétences d'agglomération et les actifs et activités partagés, et une autre taxe locale servira à financer les compétences locales sur la base des coûts de la municipalité de Stoke.

De plus, l'ancienne municipalité de Saint-Élie d'Orford pour les secteurs de Saint-Élie d'Orford, du Canton d'Orford et de Saint-Denis de Brompton auront une taxe locale de la municipalité reconstituée de Saint-Élie d'Orford. Par le biais d'ententes

intermunicipales, l'ensemble des secteurs assumeront la totalité des compétences d'agglomération et des actifs et activités partagés collectivement. Par contre, les secteurs du Canton d'Orford et de Saint-Denis de Brompton ne vont assumer que le coût des ententes existant en 2001 et n'assumeront aucune charge relative pour le réseau artériel de voirie et aux actifs et activités partagés.

Taxe de secteur – service de la dette, sur la valeur foncière générale

Les dettes déjà contractées par les anciennes municipalités au 31 décembre 2001 seront supportées par celles-ci jusqu'à leur extinction.

Les dettes contractées par la Ville actuelle ont été identifiées de la façon suivante :

- ▀ celles à des fins de compétences d'agglomération et des actifs partagés sont prorataées sur la base de la richesse foncière uniformisée de chaque municipalité liée et de la municipalité centrale;
- ▀ celles à des fins de compétences locales sont attribuées au territoire à être reconstitué (municipalité centrale, municipalités liées et non liées).

Au terme de la période d'harmonisation, les taux de taxe relatifs aux anciennes dettes et aux nouvelles dettes ne sont plus les mêmes que pour l'an 1, 2 et 3 des projections financières. Nous avons toutefois compensé les mêmes dépenses nettes (capital et intérêt) en effectuant une substitution des nouvelles dettes entre le local et l'agglomération selon les hypothèses suivantes :

- ▀ dans les comptes de taxes de la Ville actuelle, les anciennes dettes sont remplacées par les dettes de la Ville actuelle et sont financées par l'ensemble des contribuables;
- ▀ dans les comptes de taxes des municipalités reconstituées :
 - ◆ les dettes relatives à l'agglomération sont identifiées à partir du prorata des dépenses nettes d'agglomération sur les dépenses nettes totales et ces dettes sont financées par l'ensemble des contribuables;
 - ◆ le solde qui représente les dettes relatives aux compétences locales sont réparties entre les

municipalités au prorata des frais de financement nets qui leur avaient été imputés pour les fonctions de compétences locales selon les prévisions budgétaires 2001.

Les hypothèses ne tiennent pas nécessairement compte des investissements qui devront être faits dans le futur pour en assurer la pérennité.

Crédit de taxe du réseau d'électricité

Le crédit ne sera plus accessible à partir de la reconstitution d'une ancienne municipalité dans les investissements à venir. La municipalité reconstituée aura toujours droit au crédit qu'elle a accumulé dans les investissements réalisés depuis 2002 jusqu'à sa reconstitution.

Tarification pour services municipaux

Nous avons maintenu la structure de tarification en vigueur dans la Ville actuelle pour l'ensemble du territoire.

Taxe d'affaires

La Ville actuelle prélève une taxe d'affaires sur les immeubles locatifs et nous avons maintenu la même taxe sur l'ensemble du territoire en tenant compte du fait que les recettes supplémentaires des parcs industriels acquis en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels* sont réservées au financement des compétences d'agglomération.

Nous retrouvons une taxe générale pour les compétences d'agglomération et les actifs et activités partagés et une taxe de secteur pour les compétences locales. Le taux d'agglomération a été déterminé au prorata des dépenses d'agglomération et le taux local est la différence entre le taux actuel et le taux d'agglomération.

Clause d'harmonisation du fardeau fiscal

Cette taxe ou ce crédit a pour but d'harmoniser la taxation entre les anciens territoires. Elle est prévue au décret qui a constitué la Ville actuelle. L'harmonisation dans l'actuelle Ville de Sherbrooke est faite par ancien territoire et peut s'étendre jusqu'à une période de 20 ans.

L'harmonisation du fardeau fiscal ne s'appliquera pas à une municipalité reconstituée, car cette dernière doit assumer son entière part des compétences d'agglomération.

3.3.2.3 Coûts de transition

Les coûts de transition retenus sont :

- ▀ le coût de la tenue du référendum assumé par la Ville actuelle et par le directeur général des élections, qui sera remboursé par les municipalités reconstituées. Les coûts sont répartis sur la base de la population permanente;
- ▀ le coût d'opération du comité de transition assumé par le MAMSL, qui sera remboursé par les municipalités reconstituées. Les coûts sont répartis sur la base de la richesse foncière uniformisée;
- ▀ le coût d'investissement en technologies de l'information assumé et financé par les municipalités reconstituées. Les coûts sont calculés au cas par cas.

Les coûts de transition sont amortis sur une période de trois ans.

Coûts référendaires

Les coûts représentent une dépense de 5,60 \$ *per capita* pour l'élection référendaire et de 0,40 \$ *per capita* pour la révision de la liste. Ces informations proviennent du MAMSL et sont basées sur le coût des élections de 2001 pour le regroupement des villes actuelles. Ce coût a été indexé à l'aide de l'IPC pour atteindre 6,43 \$ *per capita* en 2004. Les coûts concernent toutes les anciennes municipalités pouvant être reconstituées. Dans le cas de Saint-Élie d'Orford, le référendum vise toute la population de l'ancien Saint-Élie d'Orford, y inclue celle qui a été rattachée à Saint-Denis-de-Brompton et au Canton d'Orford. Dans le cas de Bromptonville, le référendum vise toute la population de l'ancien Bromptonville y inclue celle qui a été rattachée à Stoke.

Comité de transition

Nous prenons pour acquis qu'un seul comité de transition sera formé pour l'ensemble des municipalités reconstituées.

Les coûts du comité de transition s'appuient sur ceux du comité de transition de 2001. Pour Sherbrooke, ce coût est de 1 720 000 \$ pour un coût indexé de 1 842 120 \$.

Coûts d'investissement

Les coûts d'investissement pouvant être identifiés sur un territoire se limitent aux hôtels de ville et aux garages municipaux, aux bâtiments et aux besoins en technologies de l'information. Sur la base des informations fournies et des échanges avec la direction de la Ville actuelle, les hypothèses suivantes ont été retenues :

■ Bâtiments et garages :

- ◆ Aucune disposition de bâtiments et de garages municipaux;
- ◆ Tous les bâtiments sont fonctionnels;
- ◆ Tous les garages municipaux sont fonctionnels;

■ Technologies de l'information :

- ◆ Les systèmes des anciens territoires ne sont plus fonctionnels;
- ◆ Les municipalités reconstituées devront se doter des systèmes informatiques suivants : gestion financière, approvisionnement et inventaires, service de la dette, immobilisations, budget triennal, gestion des revenus, paie, ressources humaines, permis et urbanisme, loisir, dossier central du contribuable et qualité des services;
- ◆ Les coûts suivants ont été pris en considération : droits d'utilisation des logiciels, interfaces nécessaires, logiciels d'intendance (base de données et divers utilitaires), équipements centraux, services de mise en opération nécessaires pour l'ensemble des modules;
- ◆ Les coûts ont été estimés sur la base des solutions existantes et disponibles chez les fournisseurs en technologie actuels et ont été évalués selon la taille de la population de la municipalité :
 - Pour une municipalité de moins de 10 000 habitants : 221 305 \$;
 - Pour une municipalité dont la population se situe entre 10 000 et 20 000 habitants : 350 455 \$.

Voici l'ensemble des coûts de transition estimatifs :

	Coûts référendaires en \$	Coût du comité de transition en \$	Investissements en \$	Impact financier annuel/ financement sur trois ans
Ascot	46 004	91 271	221 305	119 527
Bromptonville	38 884	77 145	221 305	112 445
Deauville	19 503	38 694	221 305	93 167
Fleurimont	109 216	216 684	350 455	225 452
Lennoxville	32 663	64 804	221 305	106 257
Rock Forest	124 697	247 397	350 455	240 849
Sherbrooke	500 431	992 850	–	497 760
Saint-Élie d'Orford	57 095	113 275	221 305	130 559
Total	928 493	1 842 120	1 807 435	1 526 016

3.3.2.4 Rôles d'évaluation

Le tableau qui suit présente la richesse foncière de l'ensemble du territoire de la Ville actuelle; les informations sont présentées par ancien territoire.

Sommaire du rôle d'évaluation foncière

	Ascot	Bromptonville	Canton de Brompton	Canton de Brompton provenant de Stoke	Stoke provenant de Canton de Brompton	Deauville	Fleurimont	Lennoxville	Rock Forest	Sherbrooke	Saint-Élie d'Orford	Orford provenant de Saint-Élie d'Orford	Saint-Denis provenant de Saint-Élie d'Orford	Total
Évaluations imposables														
Résidentiel	98 578 803	83 879 611	79 663 235	1 146 111	6 447 000	144 300 249	515 567 122	149 139 849	640 539 976	1 711 477 297	279 655 895	17 259 000	5 846 940	3 733 501 088
Six logements et plus	50 071 180	5 724 350	103 500			1 588 500	25 799 039	28 697 820	33 043 030	536 793 443	3 040 300			684 861 162
Terrains vagues desservis	–	6 100	–			–	1 143 500	41 900	2 330 400	22 896 500	507 000			26 925 400
Non-résidentiel	5 620 491	37 480 407	8 414 774	42 692		13 052 073	59 113 685	23 490 365	87 574 569	707 074 865	28 844 286			970 708 207
Industriel	3 108 170	742 700	326 470			3 844 600	2 048 700	8 174 000	3 859 330	120 730 770	816 520			143 651 260
Évaluations compensables														
Gouvernement du Canada, art. 204	–	82 600				–	198 500	12 633 700	1 300 700	14 734 900	129 500			29 079 900
Gouvernement du Québec, art. 255, 1 ^{er} alinéa	53 200	–				–	159 800	304 500	2 477 900	36 795 000	9 800			39 800 200
Gouvernement du Québec	–	–				–	–	–	–	–	–			–
Réseau de la santé et des serv. sociaux	96,70%	534 171	1 576 790			–	115 982 947	1 252 362	11 225 516	119 992 613	501 776			251 066 175
Cégeps et universités	96,70%	695 273	–			–	15 869 921	60 496 197	–	235 072 575	–			312 133 965
Écoles primaires et secondaires	56,40%	971 321	1 687 375			952 765	2 545 388	2 188 910	5 036 520	27 104 543	1 734 074			42 218 897
Écoles secondaires	47,20%	8 990 137	3 249 342			–	8 172 208	16 737 922	1 948 869	50 383 121	10 714			89 492 314
Biens culturels classés	–	–				–	–	–	–	–	–			–
Immeubles visés 1 ^{er} alinéa, art. 208	–	–				–	–	–	–	–	–			–
Immeubles visés 2 ^e alinéa, art 210	–	–				–	–	–	–	–	–			–
Autres immeubles	–	–				–	–	–	–	–	–			–
Total des évaluations compensables	11 244 101	6 596 108	–	–	–	952 765	142 928 764	93 611 591	21 989 505	484 082 751	2 385 865	–	–	763 791 451
Total des évaluations imposables	157 378 644	127 833 168	88 507 979	1 188 803	6 447 000	162 785 422	603 672 046	209 543 934	767 347 305	3 098 972 875	312 864 001	17 259 000	5 846 940	5 559 647 117
Richesse foncière uniformisée (RFU)	168 622 745 \$	134 429 276 \$	88 507 979 \$	1 188 803 \$	6 447 000 \$	163 738 187 \$	746 600 810 \$	303 155 525 \$	789 336 810 \$	3 583 055 626 \$	315 249 866 \$	17 259 000 \$	5 846 940 \$	6 323 438 568 \$
RFU %	2,67 %	2,13 %	1,40 %	0,02 %	0,10 %	2,59 %	11,81 %	4,79 %	12,48 %	56,66 %	4,99 %	0,27 %	0,09 %	100,00 %

3.3.2.5 Évaluation des coûts des actifs et activités partagés

Le Projet de loi 9 identifie une liste des actifs et activités partagés. Ces actifs et activités partagés sont considérés au même titre que les compétences d'agglomération et financés par l'ensemble des citoyens de la Ville actuelle. Les données présentées sont tirées des prévisions budgétaires 2004.

Actifs et activités partagés			
Secteur	Section	Description	Coûts nets
Fleurimont	Loisir et culture	Centre Julien-Ducharme	784 000 \$
Fleurimont	Loisir et culture	Festival des traditions du monde	84 000 \$
Fleurimont	Loisir et culture	Tournoi Yvon Pif Dépatie	28 450 \$
Lennoxville	Loisir et culture	Musée Uplands	27 500 \$
Lennoxville	Loisir et culture	Palais des sports	299 000 \$
Lennoxville	Loisir et culture	Parc Jacques-Cartier	173 300 \$
Lennoxville	Loisir et culture	Parc Sylvie-Daigle	7 600 \$
Rock Forest	Loisir et culture	Centre récréatif de Rock Forest	235 000 \$
Sherbrooke	Loisir et culture	Bibliothèque Éva-Sénécal	1 722 600 \$
Sherbrooke	Loisir et culture	Bois Beckett	3 000 \$
Sherbrooke	Aménagement et urbanisme	CHARMES	509 910 \$
Sherbrooke	Loisir et culture	Centre culturel de l'Université de Sherbrooke	22 000 \$
Sherbrooke	Loisir et culture	Centre d'animation culturelle	53 900 \$
Sherbrooke	Loisir et culture	Challenge sur glace Damafro	129 600 \$
Sherbrooke	Aménagement et urbanisme	Cité des Rivières	550 000 \$
Sherbrooke	Loisir et culture	Concerts Place de la Cité	43 400 \$
Sherbrooke	Loisir et culture	Concerts symphoniques de Sherbrooke	37 500 \$
Sherbrooke	Loisir et culture	Édifice d'Expo-Sherbrooke	44 000 \$
Sherbrooke	Loisir et culture	Faucheurs de marguerites	- \$
Sherbrooke	Loisir et culture	Fête du Canada (parc Jacques-Cartier)	2 250 \$
Sherbrooke	Loisir et culture	Fête du Lac des Nations (parc Jacques-Cartier)	45 500 \$
Sherbrooke	Loisir et culture	Fête nationale du Québec (parc Jacques-Cartier)	5 400 \$
Sherbrooke	Loisir et culture	L'International de cinéma	6 500 \$
Sherbrooke	Loisir et culture	Mont-Bellevue (base de plein air)	62 400 \$
Sherbrooke	Loisir et culture	Mont-Bellevue (opération hivernale)	- \$
Sherbrooke	Loisir et culture	Musée de la nature et des sciences	75 000 \$
Sherbrooke	Loisir et culture	Musée des Beaux-Arts	75 000 \$
Sherbrooke	Loisir et culture	Petit théâtre de Sherbrooke	27 200 \$
Sherbrooke	Loisir et culture	Plage Blanchard	16 500 \$
Sherbrooke	Loisir et culture	Salon des métiers d'art	- \$
Sherbrooke	Loisir et culture	Sites historiques et touristiques	158 818 \$
Sherbrooke	Loisir et culture	Société d'histoire de Sherbrooke	62 500 \$
Sherbrooke	Loisir et culture	Stade Amédée-Roy	67 300 \$
Sherbrooke	Loisir et culture	Stationnements Webster et Wellington Sud	(132 300) \$
Sherbrooke	Loisir et culture	Théâtre Granada	12 700 \$
Sherbrooke	Loisir et culture	Tournoi international Bantam	16 000 \$
Sherbrooke	Loisir et culture	Week-ends Labatt Bleue	22 600 \$
Total			5 278 128 \$

Source : actuelle Ville de Sherbrooke.

3.4 Informations sur les actifs, les passifs et les surplus, déficits et fonds réservés

L'ensemble des informations présentées dans cette section l'est à des fins d'indication et n'est pas pris en considération dans les simulations fiscales.

3.4.1 Actifs immobilisés

L'aperçu général de la composition des actifs de la Ville actuelle, à leur valeur nette, au 31 décembre 2002, présenté en notes aux états financiers, vous est donné à l'annexe 7. Par contre, la Ville actuelle n'est pas en mesure de répartir la valeur des actifs dans les compétences d'agglomération, dans les actifs mis en commun et dans les compétences locales, car les informations contenues dans son registre des immobilisations pour l'ensemble du territoire ne permettent pas une telle identification.

3.4.2 Programme en immobilisations et dettes à long terme

Programme d'immobilisations

Les informations présentées réfèrent aux coûts des projets selon les compétences locales ou d'agglomération et reflètent le programme d'immobilisations qui a été adopté pour 2004.

Le détail est présenté à l'annexe 7.

Dettes à long terme

Le détail qui apparaît en annexe représente les remboursements prévus en capital et intérêts pour les dettes existantes au 31 décembre 2001 et prend en considération les financements temporaires de l'époque, les derniers financements permanents relatifs aux projets engagés en 2001, et se termine en 2004. Ces dettes sont assumées par les anciens territoires jusqu'à leur extinction. Les informations présentées concernent les dettes nettes de toute autre contribution et subvention, donc la portion financée par les contribuables.

Les dettes de l'actuelle Ville de Sherbrooke contractées depuis le premier janvier 2002 :

- ▀ sont assumées par les contribuables par l'intermédiaire de la foncière générale d'agglomération pour les municipalités liées;
- ▀ sont assumées par les contribuables de la foncière générale locale pour les municipalités liées et non liées;
- ▀ ne tiennent pas compte du programme d'immobilisations;
- ▀ excluent le réseau d'électricité.

Le détail est présenté à l'annexe 7.

3.4.3 Surplus, déficits et fonds réservés

Il est prévu un surplus accumulé au 31 décembre 2003 de 6 338 688 \$ excluant le résultat de l'année courante pour la Ville actuelle, dont 3 397 712 \$ de surplus affectés aux anciens territoires.

Les surplus affectés au bénéfice des anciennes municipalités au moment du regroupement sont réservés pour utilisation sur les anciens territoires. La portion des surplus affectés accumulés depuis le 1^{er} janvier 2002 appartient à la Ville actuelle et sera utilisée pour l'agglomération, quelle que soit la nature de l'affectation prévue.

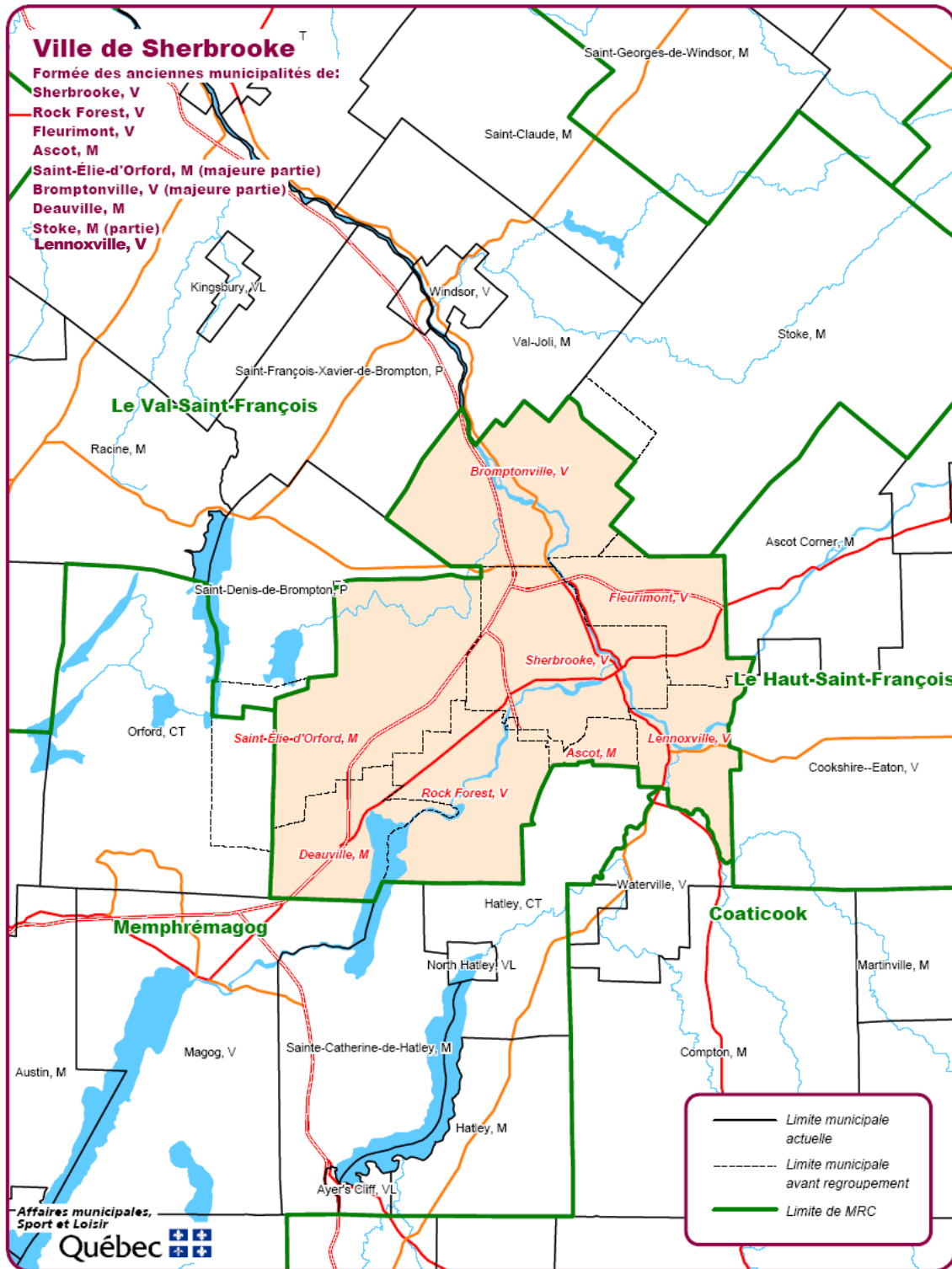
Le surplus libre de la Ville actuelle de 2,9 M\$ sera utilisé par l'agglomération.

Les fonds réservés antérieurs au 1^{er} janvier 2002 sont dédiés aux anciens territoires alors que les sommes accumulées depuis le 1^{er} janvier 2002 sont utilisées aux fins pour lesquelles elles avaient été destinées.

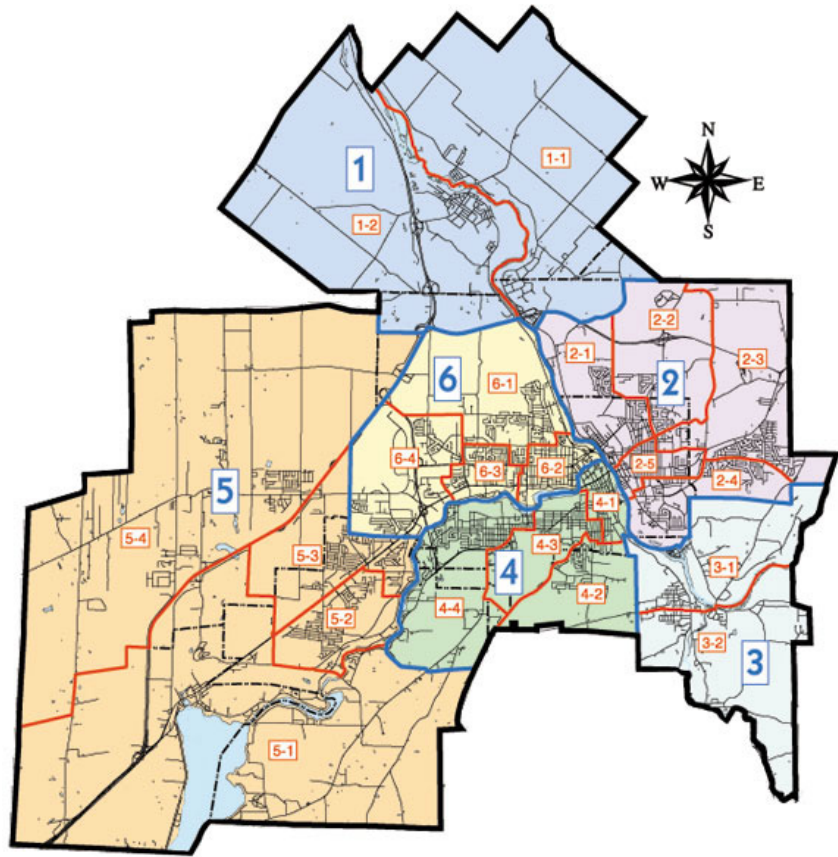
L'ensemble des informations sur les surplus, déficits et fonds réservés est présenté à l'annexe 8.

Annexes

1 – PLAN DE LA VILLE DE SHERBROOKE



2 – PLAN DU TERRITOIRE EN ARRONDISSEMENTS



3 – CHARTE DE LA VILLE

Charte de la Ville de Sherbrooke

La Ville de Sherbrooke tient son origine des décrets et lois suivants :

- 1- Décret 850-2001;
- 2- Décret 1475-2001;
- 3- Décret 509-2002;
- 4- Décret 1078-2002;
- 5- 2002 c. 37;
- 6- 2002 c. 77;
- 7- 2002 c. 14;
- 8- 2003 c. 19.

4 – REPRÉSENTATION AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Nom des villes	Population	Population %	Nombre de représentants	Nombre de votes
Ascot	7 159	5,53	1	6
Deauville	3 035	2,34	1	2
Fleurimont	16 996	13,12	1	13
Lennoxville	5 083	3,92	1	4
Rock Forest	19 405	14,98	1	15
Sherbrooke ¹	77 876	60,11	2	60
Total	129 554 ²	100	7	100

¹ La municipalité résiduaire pourra exercer un droit de veto sur les décisions prises par le conseil d'agglomération.

² Ce total exclut les municipalités non liées. La population de Bromptonville est de 6 051 habitants et celle de Saint-Élie d'Orford de 8 885 habitants.

5 – TAXATION DE LA VILLE EN 2004

	Ascot	Bromptonville	Canton de Brompton	Deauville	Fleurimont	Lennoxville	Rock Forest	Sherbrooke	Saint-Élie d'Orford	Canton de Brompton provenant de Stoke
Taxe foncière générale (du 100 \$ d'évaluation)										
Taxes générales	1,1234	1,1234	1,1234	1,1234	1,1234	1,1234	1,1234	1,1234	1,1234	1,1234
Autres taxes et autres modes de tarification pour services municipaux										
(Dégrèvement)/Supplément – amortissement annuel (% fardeau fiscal 2002)	-	(2,5)	(2,5)	(2,5)	(2,5)	(2,5)	(2,5)	0,77	(2,5)	(2,5)
Bénéfice réseau électrique	-0,0221	-0,0221	-0,0221	-0,0221	-0,0221	-0,0221	-0,0221	-0,4778	-0,0221	-0,0221
Taxes foncières/dette	0,128	0,263	-	0,0144	0,2645	0,2416	0,1747	0,563	-	-
Eau – imm. rés. 1 à 4 logements (tarif)	112	112	112	112	112	112	112	112	112	112
Eau – imm. rés. 5 logements et + (tarif)	101	101	101	101	101	101	101	101	101	101
Eau- imm. rés. 5 chambres et + (tarif)	37	37	37	37	37	37	37	37	37	37
Eau – imm. rés. locaux commerciaux (tarif)	112	112	112	112	112	112	112	112	112	112
Eau – INR avec compteur-tarif abonnement (tarif)	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Eau – INR avec compteur-consommation (mètre cube)	0,33	0,33	0,33	0,33	0,33	0,33	0,33	0,33	0,33	0,33
Assainissement – imm. rés. 1 à 4 logements (tarif)	112	112	112	112	112	112	112	112	112	112
Assainissement – imm. rés. 5 logements et + (tarif)	101	101	101	101	101	101	101	101	101	101

	Ascot	Bromptonville	Canton de Brompton	Deauville	Fleurimont	Lennoxville	Rock Forest	Sherbrooke	Saint-Élie d'Orford	Canton de Brompton provenant de Stoke
Assainissement – imm. rés. 5 chambres et + (tarif)	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36
Assainissement – imm. rés. – locaux commerciaux (tarif)	112	112	112	112	112	112	112	112	112	112
Assainissement en milieu rural (logement équivalent)	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Assainissement – INR avec compteur-consommation (mètre cube)	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
Déchets avec conteneur – 1 logement et + (tarif)	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Déchets avec conteneur – locaux commerciaux (tarif)	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Déchets avec conteneur – 5 chambres et + (tarif)	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
Déchets sans conteneur – 1 logement et + (tarif)	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70
Déchets sans conteneur – locaux commerciaux (tarif)	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70
Déchets sans conteneur – 5 chambres et + (tarif)	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
Taxes d'affaires – taux	5,79	7,53	1,44	4,63	4,63	4,63	7,76	8,9	3,48	8,9
Entretien réseau routier – 1 à 4 logements (tarif)	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70
Entretien réseau routier – 5 logements et + (tarif)	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
Entretien réseau routier – locaux commerciaux (tarif)	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70

6 – DÉTAIL DES COMPTES DE TAXES

Compte de taxes – Résidentiel – Ascot

Évaluation	88 436 \$	88 436 \$	88 436 \$	88 436 \$
	1	2	3	Terme
Taux de taxe				
Taux foncier de base	1,1234	1,1234	1,1234	1,1234
Crédit Hydro-Sherbrooke	(0,0221)	(0,0319)	(0,0410)	(0,0845)
Taux foncier - nouvelles dettes				0,3781
Taux foncier - anciennes dettes	0,1280	0,1280	0,1280	
Taux de taxe total	1,2293	1,2195	1,2104	1,4170
\$ de taxe	1 087,14	1 078,48	1 070,43	1 253,14
Tarification				
Déchets	70,00	70,00	70,00	70,00
Assainissement	112,00	112,00	112,00	112,00
Eau	112,00	112,00	112,00	112,00
Entretien réseau routier	70,00	70,00	70,00	70,00
Dégrévement/supplément	-	-	-	-

Fardeau fiscal	1 451,14	1 442,48	1 434,43	1 617,14
-----------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Ville reconstituée

Taux d'agglomération	0,8117	0,8117	0,8117	0,8117
Taux local	0,8486	0,8485	0,8485	0,7832
Crédit Hydro-Sherbrooke	(0,0221)	(0,0213)	(0,0205)	(0,0169)
Taux foncier - nouvelles dettes				0,2664
Taux foncier - anciennes dettes	0,1280	0,1280	0,1280	0,0410
Taux de taxe total	1,7661	1,7669	1,7676	1,8854
\$ de taxe	1 561,88	1 562,55	1 563,22	1 667,33
Tarification				
Déchets	70,00	70,00	70,00	70,00
Assainissement	112,00	112,00	112,00	112,00
Eau	112,00	112,00	112,00	112,00
Entretien réseau routier	70,00	70,00	70,00	70,00
Dégrévement/supplément				

Fardeau fiscal	1 925,88	1 926,55	1 927,22	2 031,33
-----------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Augmentation / (diminution) du fardeau fiscal en cas de reconstitution	474,74	484,07	492,79	414,20
---	---------------	---------------	---------------	---------------

Compte de taxes – Résidentiel – Bromptonville
--

Évaluation	81 548 \$	81 548 \$	81 548 \$	81 548 \$
	1	2	3	Terme
Taux de taxe				
Taux foncier de base	1,1234	1,1234	1,1234	1,1234
Crédit Hydro-Sherbrooke	(0,0221)	(0,0319)	(0,0410)	(0,0845)
Taux foncier - nouvelles dettes				0,3781
Taux foncier - anciennes dettes	0,2630	0,2630	0,2630	
Taux de taxe total	1,3643	1,3545	1,3454	1,4170
\$ de taxe	1 112,56	1 104,57	1 097,15	1 155,54
Tarification				
Déchets	70,00	70,00	70,00	70,00
Assainissement	112,00	112,00	112,00	112,00
Eau	112,00	112,00	112,00	112,00
Entretien réseau routier	70,00	70,00	70,00	70,00
Dégrèvement/supplément	(0,59)	-	-	-

Fardeau fiscal	1 475,97	1 468,57	1 461,15	1 519,54
-----------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Ville reconstituée				
Taux d'agglomération				
Taux local	1,5472	1,5472	1,5471	1,5002
Crédit Hydro-Sherbrooke	(0,0221)	(0,0213)	(0,0205)	(0,0169)
Taux foncier - nouvelles dettes				0,2664
Taux foncier - anciennes dettes	0,2630	0,2630	0,2630	0,1294
Taux de taxe total	1,7881	1,7889	1,7896	1,8791
\$ de taxe	1 458,13	1 458,77	1 459,42	1 532,41
Tarification				
Déchets	70,00	70,00	70,00	70,00
Assainissement	112,00	112,00	112,00	112,00
Eau	112,00	112,00	112,00	112,00
Entretien réseau routier	70,00	70,00	70,00	70,00
Dégrèvement/supplément				

Fardeau fiscal	1 822,13	1 822,77	1 823,42	1 896,41
-----------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Augmentation / (diminution) du fardeau fiscal en cas de reconstitution	346,16	354,21	362,27	376,87
---	---------------	---------------	---------------	---------------

Compte de taxes – Résidentiel – Canton de Brompton

Évaluation	102 941 \$	102 941 \$	102 941 \$	102 941 \$
	1	2	3	Terme
Taux de taxe				
Taux foncier de base	1,1234	1,1234	1,1234	1,1234
Crédit Hydro-Sherbrooke	(0,0221)	(0,0319)	(0,0410)	(0,0845)
Taux foncier - nouvelles dettes				0,3781
Taux foncier - anciennes dettes				
Taux de taxe total	1,1013	1,0915	1,0824	1,4170
\$ de taxe	1 133,69	1 123,60	1 114,23	1 458,67
Tarification				
Déchets	70,00	70,00	70,00	70,00
Assainissement	112,00	112,00	112,00	112,00
Eau	112,00	112,00	112,00	112,00
Entretien réseau routier	70,00	70,00	70,00	70,00
Dégrèvement/supplément	(108,16)	(36,98)	-	-

Fardeau fiscal	1 389,53	1 450,62	1 478,23	1 822,67
-----------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Ville reconstituée				
Taux d'agglomération	-	-	-	-
Taux local	1,5472	1,5472	1,5471	1,5002
Crédit Hydro-Sherbrooke	(0,0221)	(0,0213)	(0,0205)	(0,0169)
Taux foncier - nouvelles dettes				0,2664
Taux foncier - anciennes dettes	-	-	-	-
Taux de taxe total	1,5251	1,5259	1,5266	1,7497
\$ de taxe	1 569,92	1 570,73	1 571,54	1 801,21
Tarification				
Déchets	70,00	70,00	70,00	70,00
Assainissement	112,00	112,00	112,00	112,00
Eau	112,00	112,00	112,00	112,00
Entretien réseau routier	70,00	70,00	70,00	70,00
Dégrèvement/supplément				

Fardeau fiscal	1 933,92	1 934,73	1 935,54	2 165,21
-----------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Augmentation / (diminution) du fardeau fiscal en cas de reconstitution	544,39	484,11	457,31	342,53
---	---------------	---------------	---------------	---------------

Compte de taxes – Résidentiel – Canton Brompton provenant de Stoke				
Évaluation	107 888 \$	107 888 \$	107 888 \$	107 888 \$
	1	2	3	Terme
Taux de taxe				
Taux foncier de base	1,1234	1,1234	1,1234	1,1234
Crédit Hydro-Sherbrooke	(0,0221)	(0,0319)	(0,0410)	(0,0845)
Taux foncier - nouvelles dettes				0,3781
Taux foncier - anciennes dettes				
Taux de taxe total	1,1013	1,0915	1,0824	1,4170
\$ de taxe	1 188,17	1 177,60	1 167,78	1 528,77
Tarification				
Déchets	70,00	70,00	70,00	70,00
Assainissement	-	-	-	-
Eau	-	-	-	-
Entretien réseau routier	70,00	70,00	70,00	70,00
Dégrèvement/supplément	(108,16)	(36,98)	-	-
Fardeau fiscal	1 220,01	1 280,62	1 307,78	1 668,77
Ville reconstituée				
Taux d'agglomération	0,8117	0,8117	0,8117	0,8117
Taux local	0,4168	0,4168	0,4168	0,4168
Crédit Hydro-Sherbrooke	(0,0221)	(0,0213)	(0,0205)	(0,0169)
Taux foncier - nouvelles dettes				0,2664
Taux foncier - anciennes dettes	-	-	-	-
Taux de taxe total	1,2064	1,2072	1,2080	1,4780
\$ de taxe	1 301,52	1 302,38	1 303,24	1 594,59
Tarification				
Déchets	112,00	112,00	112,00	112,00
Assainissement	-	-	-	-
Eau	-	-	-	-
Entretien réseau routier	-	-	-	-
Dégrèvement/supplément				
Fardeau fiscal	1 413,52	1 414,38	1 415,24	1 706,59
Augmentation / (diminution) du fardeau fiscal en cas de reconstitution	193,51	133,76	107,46	37,81

Compte de taxes – Résidentiel – Stoke provenant de Canton de Brompton				
Évaluation	102 941 \$	102 941 \$	102 941 \$	102 941 \$
	1	2	3	Terme
Taux de taxe				
Taux foncier de base	0,9050	0,9050	0,9050	0,9050
Crédit Hydro-Sherbrooke				
Taux foncier - nouvelles dettes				
Taux foncier - anciennes dettes				
Taux de taxe total	0,9050	0,9050	0,9050	0,9050
\$ de taxe	931,62	931,62	931,62	931,62
Tarification				
Déchets	112,00	112,00	112,00	112,00
Assainissement				
Eau				
Entretien réseau routier				
Dégrévement/supplément				
Fardeau fiscal	1 043,62	1 043,62	1 043,62	1 043,62
Ville reconstituée				
Taux d'agglomération	-	-	-	-
Taux local	1,1788	1,1787	1,1787	1,1297
Crédit Hydro-Sherbrooke				
Taux foncier - nouvelles dettes				0,2664
Taux foncier - anciennes dettes				
Taux de taxe total	1,1788	1,1787	1,1787	1,3961
\$ de taxe	1 213,47	1 213,37	1 213,37	1 437,20
Tarification				
Déchets	70,00	70,00	70,00	70,00
Assainissement				
Eau				
Entretien réseau routier	70,00	70,00	70,00	70,00
Dégrévement/supplément				
Fardeau fiscal	1 353,47	1 353,37	1 353,37	1 577,20
Augmentation / (diminution) du fardeau fiscal en cas de reconstitution	309,85	309,75	309,75	533,59

Compte de taxes – Résidentiel – Deauville
--

Évaluation	114 641 \$	114 641 \$	114 641 \$	114 641 \$
	1	2	3	Terme
Taux de taxe				
Taux foncier de base	1,1234	1,1234	1,1234	1,1234
Crédit Hydro-Sherbrooke	(0,0221)	(0,0319)	(0,0410)	(0,0845)
Taux foncier - nouvelles dettes				0,3781
Taux foncier - anciennes dettes	0,0144	0,0144	0,0144	
Taux de taxe total	1,1157	1,1059	1,0968	1,4170
\$ de taxe	1 279,05	1 267,81	1 257,38	1 624,46
Tarification				
Déchets	70,00	70,00	70,00	70,00
Assainissement	112,00	112,00	112,00	112,00
Eau	112,00	112,00	112,00	112,00
Entretien réseau routier	70,00	70,00	70,00	70,00
Dégrèvement/supplément	(175,99)	(103,61)	(31,23)	-

Fardeau fiscal	1 467,06	1 528,20	1 590,15	1 988,46
-----------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Ville reconstituée				
Taux d'agglomération	0,8117	0,8117	0,8117	0,8117
Taux local	0,3947	0,3947	0,3947	0,3379
Crédit Hydro-Sherbrooke	(0,0221)	(0,0213)	(0,0205)	(0,0169)
Taux foncier - nouvelles dettes				0,2664
Taux foncier - anciennes dettes	0,0144	0,0144	0,0144	0,0050
Taux de taxe total	1,1987	1,1995	1,2003	1,4041
\$ de taxe	1 374,19	1 375,10	1 376,02	1 609,63
Tarification				
Déchets	70,00	70,00	70,00	70,00
Assainissement	112,00	112,00	112,00	112,00
Eau	112,00	112,00	112,00	112,00
Entretien réseau routier	70,00	70,00	70,00	70,00
Dégrèvement/supplément				

Fardeau fiscal	1 738,19	1 739,10	1 740,02	1 973,63
-----------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Augmentation / (diminution) du fardeau fiscal en cas de reconstitution	271,13	210,90	149,86	(14,83)
---	---------------	---------------	---------------	----------------

Compte de taxes – Résidentiel – Fleurimont

Évaluation	98 829 \$ 1	98 829 \$ 2	98 829 \$ 3	98 829 \$ Terme
Taux de taxe				
Taux foncier de base	1,1234	1,1234	1,1234	1,1234
Crédit Hydro-Sherbrooke	(0,0221)	(0,0319)	(0,0410)	(0,0845)
Taux foncier - nouvelles dettes				0,3781
Taux foncier - anciennes dettes	0,2645	0,2645	0,2645	
Taux de taxe total	1,3658	1,3560	1,3469	1,4170
\$ de taxe	1 349,81	1 340,12	1 331,13	1 400,41
Tarification				
Déchets	70,00	70,00	70,00	70,00
Assainissement	112,00	112,00	112,00	112,00
Eau	112,00	112,00	112,00	112,00
Entretien réseau routier	70,00	70,00	70,00	70,00
Dégrèvement/supplément	(12,70)	-	-	-
Fardeau fiscal	1 701,11	1 704,12	1 695,13	1 764,41
Ville reconstituée				
Taux d'agglomération	0,8117	0,8117	0,8117	0,8117
Taux local	0,3926	0,3924	0,3923	0,3931
Crédit Hydro-Sherbrooke	(0,0221)	(0,0213)	(0,0205)	(0,0169)
Taux foncier - nouvelles dettes				0,2664
Taux foncier - anciennes dettes	0,2645	0,2645	0,2645	0,0960
Taux de taxe total	1,4467	1,4473	1,4479	1,5504
\$ de taxe	1 429,72	1 430,35	1 430,99	1 532,24
Tarification				
Déchets	70,00	70,00	70,00	70,00
Assainissement	112,00	112,00	112,00	112,00
Eau	112,00	112,00	112,00	112,00
Entretien réseau routier	70,00	70,00	70,00	70,00
Dégrèvement/supplément				
Fardeau fiscal	1 793,72	1 794,35	1 794,99	1 896,24
Augmentation / (diminution) du fardeau fiscal en cas de reconstitution	92,61	90,23	99,86	131,83

Compte de taxes – Résidentiel – Lennoxville
--

Évaluation	104 590 \$	104 590 \$	104 590 \$	104 590 \$
	1	2	3	Terme
Taux de taxe				
Taux foncier de base	1,1234	1,1234	1,1234	1,1234
Crédit Hydro-Sherbrooke	(0,0221)	(0,0319)	(0,0410)	(0,0845)
Taux foncier - nouvelles dettes				0,3781
Taux foncier - anciennes dettes	0,2416	0,2416	0,2416	
Taux de taxe total	1,3429	1,3331	1,3240	1,4170
\$ de taxe	1 404,54	1 394,29	1 384,77	1 482,04
Tarification				
Déchets	70,00	70,00	70,00	70,00
Assainissement	112,00	112,00	112,00	112,00
Eau	112,00	112,00	112,00	112,00
Entretien réseau routier	70,00	70,00	70,00	70,00
Dégrèvement/supplément	(87,37)	(16,69)	-	-
Fardeau fiscal	1 681,17	1 741,60	1 748,77	1 846,04
Ville reconstituée				
Taux d'agglomération	0,8117	0,8117	0,8117	0,8117
Taux local	0,4163	0,4161	0,4158	0,4148
Crédit Hydro-Sherbrooke	(0,0221)	(0,0213)	(0,0205)	(0,0169)
Taux foncier - nouvelles dettes				0,2664
Taux foncier - anciennes dettes	0,2416	0,2416	0,2416	0,1081
Taux de taxe total	1,4475	1,4480	1,4486	1,5841
\$ de taxe	1 513,91	1 514,47	1 515,05	1 656,85
Tarification				
Déchets	70,00	70,00	70,00	70,00
Assainissement	112,00	112,00	112,00	112,00
Eau	112,00	112,00	112,00	112,00
Entretien réseau routier	70,00	70,00	70,00	70,00
Dégrèvement/supplément				
Fardeau fiscal	1 877,91	1 878,47	1 879,05	2 020,85
Augmentation / (diminution) du fardeau fiscal en cas de reconstitution	196,75	136,87	130,28	174,81

Compte de taxes – Résidentiel – Rock Forest
--

Évaluation	103 183 \$	103 183 \$	103 183 \$	103 183 \$
	1	2	3	Terme
Taux de taxe				
Taux foncier de base	1,1234	1,1234	1,1234	1,1234
Crédit Hydro-Sherbrooke	(0,0221)	(0,0319)	(0,0410)	(0,0845)
Taux foncier - nouvelles dettes				0,3781
Taux foncier - anciennes dettes	0,1747	0,1747	0,1747	
Taux de taxe total	1,2760	1,2662	1,2571	1,4170
\$ de taxe	1 316,62	1 306,50	1 297,11	1 462,10
Tarification				
Déchets	70,00	70,00	70,00	70,00
Assainissement	112,00	112,00	112,00	112,00
Eau	112,00	112,00	112,00	112,00
Entretien réseau routier	70,00	70,00	70,00	70,00
Dégrèvement/supplément	(1,60)	-	-	-

Fardeau fiscal	1 679,02	1 670,50	1 661,11	1 826,10
-----------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Ville reconstituée				
Taux d'agglomération	0,8117	0,8117	0,8117	0,8117
Taux local	0,4517	0,4517	0,4516	0,4237
Crédit Hydro-Sherbrooke	(0,0221)	(0,0213)	(0,0205)	(0,0169)
Taux foncier - nouvelles dettes				0,2664
Taux foncier - anciennes dettes	0,1747	0,1747	0,1747	0,0591
Taux de taxe total	1,4159	1,4167	1,4175	1,5440
\$ de taxe	1 461,00	1 461,80	1 462,61	1 593,17
Tarification				
Déchets	70,00	70,00	70,00	70,00
Assainissement	112,00	112,00	112,00	112,00
Eau	112,00	112,00	112,00	112,00
Entretien réseau routier	70,00	70,00	70,00	70,00
Dégrèvement/supplément				

Fardeau fiscal	1 825,00	1 825,80	1 826,61	1 957,17
-----------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Augmentation / (diminution) du fardeau fiscal en cas de reconstitution	145,98	155,30	165,50	131,06
---	---------------	---------------	---------------	---------------

Compte de taxes – Résidentiel – Sherbrooke

Évaluation	107 888 \$	107 888 \$	107 888 \$	107 888 \$
	1	2	3	Terme
Taux de taxe				
Taux foncier de base	1,1234	1,1234	1,1234	1,1234
Crédit Hydro-Sherbrooke	(0,4778)	(0,4707)	(0,4640)	(0,4324)
Taux foncier - nouvelles dettes				0,3781
Taux foncier - anciennes dettes	0,5630	0,5630	0,5630	
Taux de taxe total	1,2086	1,2157	1,2224	1,0691
\$ de taxe	1 303,93	1 311,59	1 318,82	1 153,43
Tarification				
Déchets	70,00	70,00	70,00	70,00
Assainissement	112,00	112,00	112,00	112,00
Eau	112,00	112,00	112,00	112,00
Entretien réseau routier	70,00	70,00	70,00	70,00
Dégrèvement/supplément	84,91	74,04	68,60	63,34

Fardeau fiscal	1 752,84	1 749,63	1 751,42	1 580,77
-----------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Ville reconstituée				
Taux d'agglomération	0,8117	0,8117	0,8117	0,8117
Taux local	0,3066	0,3067	0,3069	0,3416
Crédit Hydro-Sherbrooke	(0,4778)	(0,4784)	(0,4789)	(0,4816)
Taux foncier - nouvelles dettes				0,2664
Taux foncier - anciennes dettes	0,5630	0,5630	0,5630	0,1522
Taux de taxe total	1,2034	1,2030	1,2026	1,0902
\$ de taxe	1 298,34	1 297,88	1 297,50	1 176,22
Tarification				
Déchets	70,00	70,00	70,00	70,00
Assainissement	112,00	112,00	112,00	112,00
Eau	112,00	112,00	112,00	112,00
Entretien réseau routier	70,00	70,00	70,00	70,00
Dégrèvement/supplément				

Fardeau fiscal	1 662,34	1 661,88	1 661,50	1 540,22
-----------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Augmentation / (diminution) du fardeau fiscal en cas de reconstitution	(90,50)	(87,76)	(89,92)	(40,55)
---	----------------	----------------	----------------	----------------

Compte de taxes – Résidentiel – Saint-Élie d'Orford
--

Évaluation	106 377 \$	106 377 \$	106 377 \$	106 377 \$
	1	2	3	Terme
Taux de taxe				
Taux foncier de base	1,1234	1,1234	1,1234	1,1234
Crédit Hydro-Sherbrooke	(0,0221)	(0,0319)	(0,0410)	(0,0845)
Taux foncier - nouvelles dettes				0,3781
Taux foncier - anciennes dettes				
Taux de taxe total	1,1013	1,0915	1,0824	1,4170
\$ de taxe	1 171,53	1 161,10	1 151,42	1 507,36
Tarification				
Déchets	70,00	70,00	70,00	70,00
Assainissement	112,00	112,00	112,00	112,00
Eau	112,00	112,00	112,00	112,00
Entretien réseau routier	70,00	70,00	70,00	70,00
Dégrèvement/supplément	(260,94)	(191,54)	(122,14)	-
Fardeau fiscal	1 274,59	1 333,56	1 393,28	1 871,36
Ville reconstituée				
Taux d'agglomération				
Taux local	1,2188	1,2188	1,2188	1,1808
Crédit Hydro-Sherbrooke	(0,0221)	(0,0213)	(0,0205)	(0,0169)
Taux foncier - nouvelles dettes				0,2664
Taux foncier - anciennes dettes				
Taux de taxe total	1,1967	1,1975	1,1983	1,4303
\$ de taxe	1 273,01	1 273,85	1 274,70	1 521,53
Tarification				
Déchets	70,00	70,00	70,00	70,00
Assainissement	112,00	112,00	112,00	112,00
Eau	112,00	112,00	112,00	112,00
Entretien réseau routier	70,00	70,00	70,00	70,00
Dégrèvement/supplément				
Fardeau fiscal	1 637,01	1 637,85	1 638,70	1 885,53
Augmentation / (diminution) du fardeau fiscal en cas de reconstitution	362,42	304,29	245,41	14,17

Compte de taxes – Résidentiel – Orford provenant de Saint-Élie d'Orford				
--	--	--	--	--

Évaluation	106 377 \$ 1	106 377 \$ 2	106 377 \$ 3	106 377 \$ Terme
Taux de taxe				
Taux foncier de base	0,8512	0,8512	0,8512	0,8512
Crédit Hydro-Sherbrooke				
Taux foncier - nouvelles dettes				
Taux foncier - anciennes dettes				
Taux de taxe total	0,8512	0,8512	0,8512	0,8512
\$ de taxe	905,48	905,48	905,48	905,48
Tarification				
Déchets	112,00	112,00	112,00	112,00
Assainissement	10,00	10,00	10,00	10,00
Eau	-	-	-	-
Entretien réseau routier	-	-	-	-
Dégrèvement/supplément	-	-	-	-
Fardeau fiscal	1 027,48	1 027,48	1 027,48	1 027,48

Ville reconstituée				
Taux d'agglomération				
Taux local	1,0445	1,0445	1,0445	1,0059
Crédit Hydro-Sherbrooke				
Taux foncier - nouvelles dettes				0,2664
Taux foncier - anciennes dettes				
Taux de taxe total	1,0445	1,0445	1,0445	1,2723
\$ de taxe	1 111,11	1 111,11	1 111,11	1 353,48
Tarification				
Déchets	70,00	70,00	70,00	70,00
Assainissement	10,00	10,00	10,00	10,00
Eau	-	-	-	-
Entretien réseau routier	70,00	70,00	70,00	70,00
Dégrèvement/supplément				
Fardeau fiscal	1 261,11	1 261,11	1 261,11	1 503,48
Augmentation / (diminution) du fardeau fiscal en cas de reconstitution	233,63	233,63	233,63	476,00

Compte de taxes – Résidentiel – Saint-Denis provenant de Saint-Élie d'Orford				
Évaluation	106 377 \$	106 377 \$	106 377 \$	106 377 \$
	1	2	3	Terme
Taux de taxe				
Taux foncier de base	0,8010	0,8010	0,8010	0,8010
Crédit Hydro-Sherbrooke				
Taux foncier - nouvelles dettes				
Taux foncier - anciennes dettes				
Taux de taxe total	0,8010	0,8010	0,8010	0,8010
\$ de taxe	852,08	852,08	852,08	852,08
Tarification				
Déchets	86,00	86,00	86,00	86,00
Assainissement	10,00	10,00	10,00	10,00
Eau	-	-	-	-
Entretien réseau routier	40,00	40,00	40,00	40,00
Dégrèvement/supplément	-	-	-	-
Fardeau fiscal	988,08	988,08	988,08	988,08
Ville reconstituée				
Taux d'agglomération				
Taux local	1,0445	1,0445	1,0445	1,0059
Crédit Hydro-Sherbrooke				
Taux foncier - nouvelles dettes				0,2664
Taux foncier - anciennes dettes				
Taux de taxe total	1,0445	1,0445	1,0445	1,2723
\$ de taxe	1 111,11	1 111,11	1 111,11	1 353,48
Tarification				
Déchets	70,00	70,00	70,00	70,00
Assainissement	10,00	10,00	10,00	10,00
Eau	-	-	-	-
Entretien réseau routier	70,00	70,00	70,00	70,00
Dégrèvement/supplément				
Fardeau fiscal	1 261,11	1 261,11	1 261,11	1 503,48
Augmentation / (diminution) du fardeau fiscal en cas de reconstitution	273,03	273,03	273,03	515,40

7 – ACTIFS, PROGRAMME EN IMMOBILISATIONS ET DETTES À LONG TERME

Actif au 31 décembre 2002	Ville actuelle de Sherbrooke en 000 \$
Actifs immobilisés	
Infrastructures	298 031
Réseau d'électricité	89 536
Bâtiments	39 997
Véhicules	6 095
Ameublement et équipement de bureau	4 843
Machinerie, outillage et équipements	44 874
Terrains	13 708
Immobilisations en cours	46 498
Actifs immobilisés assujettis à la revente	
Immeubles de la réserve foncière	2 051
Créances à long terme	15 696
TOTAL DE L'ACTIF	561 329

Source : actuelle Ville de Sherbrooke.

Programme d'immobilisations pour 2004

	Total	Agglomération	Actifs partagés	Local
Travaux publics, hygiène du milieu et aménagement du territoire	9 363 575	5 117 000	–	4 246 575
Enveloppes par arrondissement	1 175 000	–	–	1 175 000
Acquisition de terrains	2 064 350	200 000	–	1 864 350
Loisir et culture	220 000	220 000	–	–
Technologies de l'information	1 550 000	550 000	–	1 000 000
Enveloppes par service	450 000	245 000	1 500	203 500
Programmes et mise en valeur du territoire	1 920 000	450 000	–	1 470 000
Machinerie et véhicules	1 521 600	747 600	–	774 000
Projets (acquisition et extension de services)	15 061 825	511 825	3 000 000	11 550 000
Total des compétences	33 326 350	8 041 425	3 001 500	22 283 425

Source : actuelle Ville de Sherbrooke.

Le partage du programme d'immobilisations pour le local en 2004

	Ascot	Bromptonville	Deauville	Fleurimont	Lennoxville	Rock Forest	Sherbrooke	Saint-Élie d'Orford
Travaux publics, hygiène du milieu et aménagement du territoire	9 786	472 773	8 155	2353 009	46 169	1 160 647	1 974 272	321 763
Enveloppes par arrondissement	122 280	87 503	20 965	285 490	55 963	139 277	407 387	56 134
Acquisition de terrains	1 248	18 208	1 040	22 064	5 888	19 888	1 786 862	9 152
Loisir et culture	–	–	–	–	–	–	–	–
Technologies de l'information	–	–	–	–	–	–	1 000 000	–
Enveloppes par service	1 897	13 587	1 336	21 859	4 732	18 195	133 806	8 090
Programmes et mise en valeur du territoire	624	9 104	520	11 032	2 944	29 944	1 391 256	24 576
Machinerie et véhicules	6 037	88 081	5 031	106 735	28 483	96 208	399 152	44 273
Projets (acquisition et extension de services)	–	–	–	–	–	–	11 550 000	–
Total des compétences	141 872	689 257	37 047	700 188	144 179	1 464 159	18 642 735	463 988

Source : actuelle Ville de Sherbrooke.

Dettes antérieures à 2002

Remboursement en capital et intérêts en 000 \$	Ascot	Bromptonville	Deauville	Fleurimont	Lennoxville	Rock Forest	Sherbrooke	Saint-Élie d'Orford	Total
2005	149	272	–	1 468	440	1 076	18 298	2	21 705
2006	155	260	–	1 541	401	1 059	17 632	2	21 050
2007	169	235	–	1 355	362	864	17 021	5	20 011
2008	182	225	–	1 305	311	1 090	15 511	4	18 628
2009	172	217	–	1 439	271	928	13 473	3	16 503

Source : actuelle Ville de Sherbrooke.

Dettes depuis la création de la Ville actuelle

Remboursement en capital et intérêts en 000 \$	Ville actuelle de Sherbrooke			Ascot	Bromptonville	Deauville	Fleurimont	Lennoxville	Rock Forest	Sherbrooke	Saint-Élie d'Orford
	Nouvelle Ville dettes agglomération et actifs partagés	Nouvelle Ville dette locale	Total								
2005 à 2009	2 347	453	2 800	77	13	67	348	124	387	1 729	55

Source : actuelle Ville de Sherbrooke.

8 – SURPLUS ET FONDS RÉSERVÉS

	Surplus accumulés au 31 décembre 2003 en \$	Fonds réservés ¹ en \$	Total en \$
Ville actuelle de Sherbrooke	2 940 975	298 710	3 239 145
Ascot	559 901	10 522	570 423
Bromptonville	195 239	21 696	216 935
Fleurimont	154 433	133 714	288 147
Rock Forest	1 854 312	81 840	1 936 152
Lennoxville	–	85 258	85 258
Sherbrooke	51 650	5 740 369	5 792 019
Deauville	100 999	1 514	102 513
Saint-Élie d'Orford	481 179	5 083	486 262
Total	6 338 688	6 378 166	12 716 854

Source : actuelle Ville de Sherbrooke.

¹ Principalement des fonds pour parcs et espaces verts, fonds d'amortissement et soldes disponibles des règlements d'emprunts. Les données datent de 2003, sauf pour les fonds d'amortissement.